



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

16107-F

Distr.
LIMITÉE
PPD.10
25 novembre 1986
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

**SÉRIE D'ÉTUDES
SUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

LE CONGO

Établie par
le Service des études par région et par pays

Ce document est la traduction d'un texte qui n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention dans le texte de la raison sociale ou des produits d'une société n'implique aucune prise de position en leur faveur de la part de l'ONUDI.

Les opinions et observations formulées dans la présente étude ne reflètent pas nécessairement les vues du Gouvernement du Congo ni n'engagent officiellement l'ONUDI à une suite quelconque.

Préface

Cette série d'études du développement industriel dans les pays en développement s'inscrit dans le cadre des études par pays de l'ONUDI effectuées par le Service des études par région et par pays.

Les études consistent en un exposé et une brève analyse du secteur industriel de chaque pays qui ont pour objet de fournir des renseignements aux services compétents de l'ONUDI et à d'autres institutions internationales de même qu'à des organismes de pays développés dont la vocation est de fournir une assistance technique à l'industrie. Ces études se sont révélées une source d'information commode et utile pour les dirigeants des pays en développement, de même que pour les industriels, les financiers et les économistes.

Elles puisent principalement leur information auprès de la base de données de l'ONUDI et de la documentation disponible au siège de cet organisme, à partir de publications statistiques nationales et internationales. Les statistiques nationales récentes étant en général incomplètes, il va de soi que ces études devront être mises à jour et complétées périodiquement. Pour seconder les efforts actuellement déployés par l'ONUDI en vue d'améliorer la base de données et suivre régulièrement les progrès et les changements intervenus dans l'industrie, on s'attend que les autorités et institutions nationales compétentes des pays respectifs ainsi que d'autres lecteurs des présentes études communiquent à l'ONUDI des observations, suggestions et informations pertinentes, ce qui l'aiderait dans une large mesure à les mettre à jour.

La présente étude a été élaborée sur la base d'informations disponibles au Siège de l'ONUDI au milieu de l'année 1986. Elle se compose de deux parties assez distinctes. Les chapitres 1 et 2 ont un caractère analytique et donnent une vue d'ensemble succincte de l'économie du pays ainsi que de son secteur manufacturier; vient ensuite une étude plus approfondie de la structure et du développement des industries manufacturières. Aux chapitres 3 et 4 figurent diverses informations sur les plans nationaux et les déclarations officielles prévues en matière de développement industriel, sur les principales institutions gouvernementales et sur d'autres institutions qui se consacrent au développement industriel ainsi que sur les ressources naturelles, humaines et financières du pays considérées sous l'angle du développement industriel. L'étude contient également des indicateurs de base pertinents et des figures représentant les tendances dans l'industrie manufacturière ainsi que des appendices fournissant des données statistiques et autres.

Il convient de relever que ces études ne constituent nullement des prises de position officielles des gouvernements concernant leurs intentions ou leur politique; elles ne donnent pas non plus d'évaluation complète et approfondie du cours du développement industriel dans les pays considérés.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Indicateurs de base	vii
Résumé	xiii
1. L'ECONOMIE DU CONGO	1
1.1 Tendances économiques récentes	1
1.2 La structure de l'économie	2
1.3 Généralités sur le secteur industriel	4
2. STRUCTURE ET PERFORMANCE DU SECTEUR INDUSTRIEL	10
2.1 Croissance et modification structurelles	10
2.2 Emploi industriel, performances et efficacité	14
2.3 Exportations et importations de produits industriels	23
2.4 Structure du capital et des investissements	26
2.5 Répartition géographique des entreprises industrielles	30
3. STRATEGIES, POLITIQUES, PLANS ET INSTITUTIONS DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	32
3.1 Les objectifs de la politique industrielle	32
3.2 Nouvelles orientations de la politique industrielle et changement de priorités pour les investissements	33
3.3 Cadre institutionnel pour le développement industriel	37
4. RESSOURCES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	40
4.1 Ressources humaines	40
4.2 Ressources agricoles	42
4.3 Ressources minières et énergétiques	45
4.4 Ressources financières	48
4.5 Perspectives industrielles et rôle de la coopération technique	49
Annexe A. Tableaux statistiques	54
Annexe B. Code des investissements	71
Annexe C. Principales caractéristiques de la fiscalité des entreprises exerçant leur activité au Congo	74
Annexe D. Projets de coopération technique de l'ONUDI exécutés et en cours d'exécution	75

	<u>Page</u>
Annexe E. Principales sociétés industrielles, 1985	76
Références bibliographiques	78

Tableaux

	<u>Page</u>
1. Répartition du PIB par secteurs d'origine, 1980-84	3
2. Part de la valeur ajoutée industrielle dans le PIB total et dans le PIB hors pétrole (1970-1985)	10
3. Répartition de la valeur ajoutée industrielle suivant l'utilisation finale, 1975-85	11
4. Répartition de la valeur ajoutée industrielle, 1981-85	14
5. Indicateurs industriels par branches industrielles, 1968-1983	16
6. Structure de l'emploi industriel par secteurs, 1983	17
7. Indicateurs de performance des entreprises publiques et privées, 1984	18
8. Indicateurs de performance du secteur industriel 1975-1985	20
9. Coefficient de valeur ajoutée et excédent net d'exploitation par branches industrielles, 1984	21
10. Evolution de la valeur ajoutée par employé, 1981-84 ...	22
11. Valeur ajoutée par employé, selon les branches industrielles et le secteur institutionnel, 1984	23
12. Valeur des exportations industrielles et leur pourcentage dans les exportations totales, 1978-1984 ..	24
13. Répartition des exportations industrielles par branches, 1978-1984	25
14. Répartition des importations industrielles par branches, 1975-1984	26
15. Participation moyenne des secteurs public et privé au capital social des 15 premières entreprises industrielles, 1982	27
16. Evolution de l'investissement public et privé 1975/77-1982/84	28
17. Valeur et répartition des investissements des entreprises industrielles dans les secteurs public et privé 1982-1985	29
18. Répartition estimative des investissements et du capital fixe par branches industrielles, 1975-1985	30
19. Investissements industriels planifiés au cours du plan quinquennal 1982-1986	33
20. Evolution des effectifs scolarisés par niveaux d'enseignement, 1977/78 - 1985/86	42
21. Evolution de la production agricole, 1970-1984	44
22. Evolution de la production et des utilisations de bois en grumes 1970-1984	45
23. Evolution de la production et de la consommation d'énergie au Congo, 1974-1984	47

Tableaux statistiques

	<u>Page</u>
A-1 . Taux de croissance du produit intérieur brut par secteurs d'activité 1980-1984	55
A-2 . Indices de la production industrielle, 1982-1985 ...	56
A-3 . Evolution de la valeur ajoutée industrielle, 1975-1985 (années choisies)	57
A-4 . Production industrielle, valeur ajoutée, exportations et importations, 1975-84	58
A-5 . Investissements dans les entreprises industrielles du secteur public et niveau d'accomplissement du premier Plan quinquennal, 1982-86	59
A-6 . Matrice des coefficients techniques en produits locaux, 1984	60
A-7 . Répartition des consommations intermédiaires des branches industrielles suivant l'origine des intrants, 1984	62
A-8 . Ratios nets d'activité de la population masculine par classes d'âge en 1980	63
A-9 . Bilan prévisionnel formation-emploi selon le niveau scolaire et la branche, 1982-86	64
A-10. Indicateurs de l'épargne et de l'investissement, 1970-1984	65
A-11. Résumé de la coopération extérieure sous forme d'assistance en capital en 1985	66
A-12. Assistance en capital au secteur industriel financée par des sources extérieures en 1985	67
A-13. Résumé de l'assistance technique au Congo en 1985 ..	68
A-14. Projet et activités d'assistance technique à l'industrie financés par des sources extérieures en 1985	69
A-15. Projets de coopération technique pour l'industrie en préparation ou soumis à approbation (oléoduc) ...	70

NOTES EXPLICATIVES

Sauf indication contraire, les tableaux statistiques du présent volume reprennent les classifications régionales, industrielles et commerciales ainsi que les symboles figurant dans l'Annuaire statistique des Nations Unies.

Les dates séparées par une barre transversale (par exemple 1984/85) désignent une campagne agricole ou un exercice financier. Les dates jointes par un trait d'union (par exemple 1984-1985) délimitent une période donnée, y compris la première et la dernière année.

Sauf indication contraire, le terme "dollar" s'entend du dollar des Etats-Unis d'Amérique.

Dans les tableaux :

Trois points (...) signifient que les données ne sont pas disponibles ou ne sont pas fournies séparément;
Le tiret (-) indique que le montant est nul ou négligeable;
Un blanc dans un tableau indique que la rubrique est sans objet;
Un point (.) indique que l'on ne possède pas suffisamment de renseignements pour calculer le chiffre.

Les sigles suivants ont été utilisés dans le présent document :

BAD	Banque africaine de développement
CEE	Communauté économique européenne
CFA	Communauté financière d'Afrique
CNSEE	Centre national de la statistique et des études économiques
DTS	Droits de tirage spéciaux
FBCF	Formation brute de capital fixe
FCFA	Franc de la Communauté financière d'Afrique
FMI	Fonds monétaire international
IAA	Industries agro-alimentaires
PAS	Plan d'ajustement structurel
PCT	Parti congolais du travail
PDEP	Pays développé à économie planifiée
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PNB	Produit national brut
UDEAC	Union douanière des Etats d'Afrique centrale
VA	Valeur ajoutée
VAI	Valeur ajoutée industrielle

CETTE ETUDE EST FONDÉE SUR DES RENSEIGNEMENTS DISPONIBLES AU MILIEU DE L'ANNEE 1986.

INDICATEURS DE BASE 1

L'économie

PIB (1985)	:	2 177,3 millions de dollars <u>a/</u>					
Population (début de 1986)	:	1,9 million					
Taux de croissance annuel moyen de la population (1973-1984)	:	3,1 %					
Population active (début de 1986)	:	570 000					
Produit national brut par habitant (1984)	:	1 140 dollars					
Taux annuels moyens de croissance du PIB en pourcentage	:	<u>1960-70</u>	<u>1970-76</u>	<u>1976-80</u>	<u>1981</u>		
		7,6	-1,3	0,7	24		
		<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>	<u>1985</u>	<u>1986 b/</u>	
		13	3,5	2,5	-3,0	-3	
Structure de la production (en pourcentage du PIB, aux prix du marché)	:	<u>1980</u>				<u>1984</u>	
Agriculture, forêts et pêche		10,0				5,8	
Manufactures et mines <u>c/</u>		8,9				7,5	
Pétrole		34,9				43,2	
Autres secteurs		46,2				43,5	
Taux annuels moyens d'inflation (en pourcentage)	:	<u>1965-73</u>	<u>1973-83</u>	<u>1980</u>	<u>1982</u>	<u>1984</u>	<u>1985 d/</u>
		4,6	12,4	20,3	16,3	12,2	8,0
Taux de change Franc CFA pour 1 dollar	:	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>	<u>1985</u>	<u>1986 e/</u>	
		328,6	381,0	436,9	415,2	350,0	

a/ Première estimation.

b/ Pour le premier trimestre seulement.

c/ Pétrole exclu.

d/ D'après l'indice des prix de gros.

e/ Au 2 mai 1986.

INDICATEURS DE BASE 2

Ressources et infrastructure de transport

Ressources

Biens d'exportation (en milliers de tonnes, 1984)	: Café (2 509), Cacao (1 770), Tabac (323)
Elevage (1982) (tête de bétail)	: Bovins (68 187), Porcins (3 598)
Pêche (en tonnes) (1983)	: 21 702
Forêt (1984)	: 20 millions d'hectares exploitables 13 millions exploités commercialement Production de grumes : 586,7 milliers de m ³ Exportation de grumes : 250,2 milliers de m ³ Transformation locale : 65,6 milliers de m ³
Mines	: Plomb : 5,4 milliers de tonnes (1984)
Energie (1984)	: Pétrole : 42 345 milliers de barils (1984) Production d'électricité : 252,6 millions de Kw/h Importation d'électricité : 80,5 millions de Kw/h

Transport

Route	: 3 000 km routes goudronnées 670 km routes pavées 1 600 km de pistes principales 3 700 km de pistes secondaires
Chemin de fer	: 550 km entre Brazzaville et Pointe-Noire (CFCO - Chemin de fer Congo-Océan) 285 km entre Loubomo et Mbinda (frontière gabonaise) 410 passagers/km en 1984 - millions 1 148 tons-km en 1984 - millions 2 110 tons-km en 1984 - millions
Ports	: 9 217 milliers de tonnes (Pointe-Noire) 618 milliers de tonnes (ports fluviaux)
Aéroports	: Brazzaville, Pointe-Noire

INDICATEURS DE BASE 3

Commerce extérieur et balance des paiements

Exportations

Valeur totale fob	: 552,55 milliards de francs CFA (1984)
Principale exportation	: Pétrole : 497,94 milliards de francs CFA (1984)
Principales destinations	: Etats-Unis (76 %), France (8,7 %), Belgique (3,7 %)

Importations

Valeur totale fob	: 269,86 milliards de francs CFA (1984)
Principales importations	: Matériaux de construction, machines et matériels, produits alimentaires, matériel de transport
Principales origines	: France (47,6 %), Espagne (5,1 %), RFA (4,8 %), Gabon (4,7 %)

Balance des paiements

Solde de la balance courante	: -21,47 milliards de francs CFA (1984) (3,9 % du PIB)
Dettes publiques extérieures	: 651 milliards de francs CFA (1984) (71 % du PIB)
Réserves officielles brutes	: 3,6 milliards de francs CFA (fin 1984) (équivalent à 0,5 semaine d'importation CAF).

Services de la dette

Publique	: 41 milliards de francs CFA (1984)
Privée	: 34,9 milliards de francs CFA (1984)
Total	: 24 % des exportations de biens et services non facteurs

INDICATEURS DE BASE 4

Le secteur industriel

Valeur de la production industrielle	:	165 203 millions de francs CFA (1984)			
Valeur ajoutée industrielle (VAI)	:	41 638 millions de francs CFA (1984)			
VAI par habitant	:	23 132 de francs CFA (1984)			
Décomposition de la VAI par utilisation en % (1984)	:	<u>1975</u>	<u>1981</u>	<u>1985</u>	
Principalement biens de consommation		65,9	56,6	52,5	
Principalement biens intermédiaires		21,8	30,9	39,5	
Principalement biens capitaux a/		12,3	12,4	7,9	
Taux annuels moyens de croissance de la VAI (en %)	:	<u>1960-70</u>	<u>1970-76</u>	<u>1976-80</u>	<u>1981</u>
		5,6	-7,5	4,7	17,2
		<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>	
		5	0	-7	
Emploi industriel	:				
Total		12 450 (1983)			
Pourcentage de la pop. active		12,74 %			
Commerce de produits industriels (1984)	:				
Exportation de produits industriels		46,1 milliards de F. CFA			
Importation de produits industriels		298,2 milliards de F. CFA			
Part des exportations industrielles dans le total des exportations		7,9 %			
Part des importations industrielles dans le total des importations		71,3 %			
Exportations industrielles dans le total de la production industrielle		27,9 %			

a/ Y compris certains biens de consommation durable.

INDICATEURS DE BASE 5

Exportation et importation de produits industriels

Valeur des exportations
de produits industriels (1984) 46,1 milliards de francs CFA

Principales exportations
industrielles (1984)

Destination en pourcentage

	Pourcen- tage du total	Pays en développement	Pays développés			
			Total	USA	CEE	PDEP
Bois (plaqué, déroulé)	24,7	12,0	88,0	3,0	76,3	0,0
Tissus de coton	8,6	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits minéraux non métalliques	0,2	0,0	100,0	0,0	0,2	0,0
Produits agro- alimentaires	13,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits chimiques	53,6	99,2	0,8	0,0	0,0	0,0

Valeur des importations
industrielles (1984) 298,2 milliards de francs CFA

Principales importations
industrielles (1984)

Origine en pourcentage

	Pourcen- tage du total	Pays en développement	Pays développés				
			Total	USA	CEE	Japon	PDEP
Machines et matériels de transport	60,3	1,7	96,3	10,6	70,3	8,9	1,5
Produits chimiques	13,7	1,9	96,5	2,5	93,2	0,2	1,5
Produits alimentaires	12,3	10,2	89,8	0,0	23,6	0,0	0,0

INDICATEURS DE BASE 6

Comparaison interpays pour un choix d'indicateurs

1. Indicateurs démographiques

	Unité	Cameroun	République centra- fricaine	Congo	Zaïre
Population (milieu de 1984)	million	9,9	2,5	<u>1,8</u>	29,7
Taux de croissance population (1973-84)	% par an	3,1	<u>3,1</u>	<u>3,1</u>	3,0
Mortalité infantile (1984)	pour 1 000	116	138	78	103
Superficie	milliers de km carré	475	623	<u>342</u>	2 345
Densité	hab/km carré	21	4	<u>5</u>	13

2. Indicateurs économiques

PIB (1983)	millions de dollars	7 800	560	<u>2 110</u>	4 700
PNB par hab. (1984)	dollars	800	260	<u>1 140</u>	140
Croissance du PIB 1973-83	en pourcentage	7,1	0,7	<u>8,1</u>	-1,0
Agriculture (1983)	pourcentage du PIB	22	39	<u>5,8</u>	36
Industrie (1983)	pourcentage du PIB	35	20	<u>47,9</u>	20
Manufactures (1983)	pourcentage du PIB	11	8	<u>8,3</u>	2
Services (1983)	pourcentage du PIB	43	40	<u>46,3</u>	44
Exportations (1983)	pourcentage du PIB	32	23	<u>55</u>	33
Importations (1983)	pourcentage du PIB	17	22	<u>38</u>	18
Investissement brut	pourcentage du PIB	27	11	<u>46</u>	24
Encours de la dette publique ext.	pourcentage du PIB	23,2	37,1	<u>76,2</u>	132,0

3. Indicateurs industriels

VAI (1982)	millions de dollars 1975	715	47	<u>191</u>	168
Part de la VAI dans le PIB	en pourcentage	11	8	<u>8,3</u>	2
Croissance de la VAI 1973-83	en pourcentage par an	13,5	1,0	<u>12,7</u>	-2,0
VAI par habitant 1983	dollars	82,7	19,2	<u>70,3</u>	3,6
Part des expor- tations industrielles dans le total des exportations a/ (1982)	en pourcentage	7,4 b/	26,2 b/	6,7 b/	3,2 c/
Part de la VAI dans la VAI mondiale	en pourcentage	0,02	...	<u>0,01</u>	0,01

a/ C/TCI 5-8 moins 68.

b/ 1980.

c/ 1979.

Résumé

L'économie congolaise a connu un rythme de croissance élevé au début des années 80, grâce notamment à la hausse de la production pétrolière et des prix du pétrole. La croissance économique a stagné en 1983 et 1984, le PIB réel augmentant respectivement de 3,5 et de 2,4 %. En raison d'une baisse de 12 % de la valeur ajoutée dans le secteur pétrolier, la croissance économique globale a diminué de 3 % en 1985.

La baisse de la production pétrolière, combinée au marasme du marché mondial du pétrole, a contraint le pays à l'austérité financière, avec pour conséquence une diminution de l'investissement et de la consommation. Un programme d'ajustement structurel à moyen terme a été adopté au milieu de 1985; il vise à assurer l'équilibre macro-économique par le redressement des déséquilibres internes et externes dus à la chute des prix du pétrole, à l'alourdissement du fardeau de la dette et aux résultats médiocres des entreprises du secteur public. Le programme économique et financier du Congo pour 1986-1987, auquel le FMI a contribué par un arrangement stand-by portant sur un montant de 22,4 millions de DTS, vise à réduire le déficit des opérations courantes, à maîtriser les pressions inflationnistes et à stimuler l'activité économique.

Le secteur industriel représente moins de 5 % du PIB total et fournit environ 13 % de l'emploi effectif au Congo. Sa part du PIB non pétrolier est tombée de 13,7 % en 1980 à 8,5 % en 1985. Jusqu'en 1983, les industries agro-alimentaires étaient la première branche d'activité industrielle. La plupart des secteurs non pétroliers, à l'exception de la sylviculture, ont connu une stagnation ou une diminution des taux de croissance en 1984 et 1985. Divers obstacles, dont l'étroitesse du marché intérieur, ont freiné la croissance du secteur manufacturier au cours des dernières années.

Au milieu des années 60, l'industrie manufacturière comptait une cinquantaine d'entreprises réparties entre les secteurs suivants : produits agro-alimentaires, boissons et tabac (11 entreprises), travail du bois (10 entreprises), transformation des métaux (8 entreprises) et textiles, vêtements et cuir (2 entreprises). Dans les années 80, la base industrielle ne s'est guère modifiée par rapport aux années 60. Cependant, la composition du PIB a fortement évolué, sous l'effet du développement du secteur pétrolier, dont la part est passée de 3 % en 1970 à 43,2 % en 1984. La construction d'une raffinerie de pétrole, en 1983, a assuré aux industries chimique et pétrolière une place prédominante. Après la stagnation de 1983 (taux de croissance zéro), la valeur ajoutée industrielle a diminué de 7 % en 1984 et l'indice de la production industrielle de 12,5 % au début de 1985.

Malgré une nette amélioration depuis le début des années 80, la productivité du travail dans le secteur industriel reste environ neuf fois inférieure à ce qu'elle est dans le secteur primaire. En 1984, les entreprises manufacturières du secteur public ont enregistré des

pertes nettes d'exploitation et la productivité du travail y a été 7,5 fois inférieure à celle du secteur privé. L'amélioration de l'efficacité, mesurée par le rapport de la valeur ajoutée à la production effective, s'est surtout fait sentir dans les industries agro-alimentaires, dans la transformation des métaux et dans l'industrie chimique. C'est surtout dans les secteurs suivants que la productivité reste faible : matériaux de construction, papier et carton, et textiles. La part des salaires dans la VAI est passée de 53,2 % en 1975 à 61,4 % en 1985 : elle semble bien révéler l'existence de sureffectifs, qui paraît être l'une des causes principales de la faible productivité du travail dans le secteur manufacturier.

La part des hydrocarbures dans les exportations a fortement progressé et ils ont supplanté le bois comme premier produit d'exportation du Congo. Les produits manufacturés représentent actuellement quelque 8 % des exportations totales. Comme le pays dépend fortement des exportations pétrolières et que cette dépendance l'expose - on l'a vu récemment - aux fluctuations du marché pétrolier, on compte que, dans le nouveau plan (1987-1991), la priorité sera accordée à la diversification de l'industrie, et que l'on veillera à éviter les disparités régionales dans le développement industriel.

S'agissant de la diversification industrielle, il faudrait redoubler d'efforts pour créer des industries agricoles viables. L'amélioration des transports favoriserait le développement des industries forestières. La politique actuelle du gouvernement, qui tend à développer le rôle des entreprises privées par rapport aux entreprises publiques, devrait attirer les investissements étrangers et encourager la coopération technique multilatérale et bilatérale.

1. L'ECONOMIE DU CONGO

1.1 Tendances économiques récentes

L'économie du Congo a enregistré un taux record de croissance réelle (24 % en 1981) résultant de la production et du prix croissants du pétrole. Après avoir connu une croissance soutenue en 1982 (13 %), le PIB n'a augmenté en 1983 que d'un taux modeste (3,5 %). En 1984, tandis que la production pétrolière, toujours en augmentation, entraînait un taux de croissance de 2,5 %, le PIB hors pétrole baissait de 2,4 %. En 1985, le secteur pétrolier enregistrait une chute de 12 % de la valeur ajoutée, provoquant une baisse de 3 % de la croissance économique globale. Face à la décroissance de la production pétrolière et au marasme du marché pétrolier international, l'économie congolaise affronte une période critique, avec des recettes en baisse, un déficit croissant de la balance des paiements, des réserves en devises internationales en diminution, et des engagements au titre du service de la dette montant en flèche; aussi le gouvernement congolais s'est-il vu contraint de réviser ses dépenses en baisse d'une manière radicale.

En 1986, les dépenses ordinaires devront être amputées de 50 %, passant de 918 millions de dollars à 457 millions de dollars. Dans le secteur public, les traitements ont été plafonnés à 185 millions de dollars, la dotation précédente ayant été de 210 millions de dollars. Dans les entreprises appartenant à l'Etat, la masse salariale doit être également réduite de 3 à 7 %. Les dépenses d'investissement sont amputées de 50 % (156 millions de dollars au lieu de 312). Les prévisions de recettes annuelles s'élèvent à 972 millions de dollars, dont 481 millions escomptés du secteur pétrolier. La faiblesse du dollar et le bas prix du pétrole aggravent les problèmes ^{1/} résultant d'un déficit budgétaire estimé aux environs de 253 millions de dollars.

La sévère réduction des dépenses gouvernementales semble avoir facilité un accord avec le FMI prévoyant un réaménagement de la dette publique extérieure du pays envers ses créiteurs, états ou sociétés commerciales. A la fin de 1985, l'encours total de la dette extérieure envers les membres du Club de Paris s'élevait à près de 950 millions de dollars. En juillet 1986, à une réunion du club de Paris, le Gouvernement est parvenu à rééchelonner jusqu'en mars 1988 environ 500 millions de dollars du service de la dette. Cette réunion faisait suite à un arrangement stand by du FMI par lequel le Congo obtenait un crédit de 26,6 millions de dollars : c'était la première fois depuis 1979 que le FMI accordait un crédit au Congo. L'ensemble des mesures d'ajustement économique décidées par le Gouvernement

^{1/} Les rentrées des exportations de pétrole brut représentent normalement 60 % du total des recettes gouvernementales. On prévoit qu'en 1986 elles subiront une baisse de 24 à 39 %. De plus, la dépréciation du dollar par rapport au franc CFA devrait réduire les grains du Congo en devises.

congolais, définies dans le plan d'ajustement structurel (PAS) adopté en juin 1985, répondait aux critères du FMI pour l'octroi de ses crédits destinés à contrebalancer la baisse des recettes d'exportations consécutive à la chute des prix du pétrole. Récemment, le FMI a approuvé un accord stand-by autorisant le Congo à effectuer, au cours des vingt mois suivants, des achats d'un montant équivalant à 22,4 millions de DTS pour renforcer le programme économique et financier de son gouvernement.

La plupart des secteurs non pétroliers, à la seule exception de la sylviculture, ont connu en 1984 et 1985 soit une stagnation, soit une baisse des taux de croissance réelle. La valeur ajoutée agricole, après avoir atteint en 1984 un taux de croissance de 2,7 %, a enregistré le taux de croissance zéro en 1985. La VAI a chuté de 7 %, cependant que l'indice de la production industrielle baissait de 12,5 % au début de 1985. La construction, stimulée par l'investissement public et privé, a connu une croissance appréciable de 10,1 % en 1983, suivie de taux négatifs en 1984 et 1985, respectivement de 3 % et de 27 %.

Poursuivant sa politique qui tend à diversifier les exportations et à promouvoir les industries agro-alimentaires, le gouvernement du Congo est en train de créer une organisation para-étatique pour le développement de plantations d'hévéas et le traitement du latex. La première phase d'un projet quinquennal (d'un montant de 37,6 millions de dollars) prévoit le dégagement et la plantation de trois superficies de 1 000 ha., l'édification de trois villages, l'installation d'une pépinière, etc. On escompte que la plantation aura une capacité de production annuelle de 7 500 tonnes de latex, ce qui représenterait une recette d'environ 4 400 millions de francs CFA (11,6 millions de dollars). Le projet sera financé en devises à concurrence de 80 % environ de son coût.

Les perspectives économiques immédiates du Congo restent fortement dépendantes du pétrole. En 1986, une baisse de la croissance économique paraît inévitable, dans la mesure où la production du pétrole diminue et que les mesures d'austérité réduisent aussi bien les investissements que la consommation. Il est évident qu'à long terme la croissance ne pourra provenir que de possibilités d'exportations de remplacement et d'une économie plus diversifiée.

1.2 La structure de l'économie

Au début de 1986, la population du Congo est estimée à 1,9 million d'habitants. Avec un PIB de 1 140 dollars par habitant en 1984, le pays bénéficie d'un des revenus par habitant les plus élevés de l'Afrique subsaharienne. Le développement du secteur pétrolier a accentué les disparités entre les villes et la campagne en provoquant la croissance des revenus principalement dans les zones urbaines. Ces disparités constituent la cause principale de l'exode rural qui se poursuit depuis plusieurs années. Plus des deux tiers de la population totale vivent sur 23 000 km², principalement dans les zones urbaines et semi-urbaines, la superficie totale du pays étant de 342 000 km².

Le Congo occupe une position stratégique, formant un couloir de transport fournissant à l'Afrique centrale un accès sur l'Océan Atlantique à Pointe-Noire la deuxième ville du pays par son importance.

Jusqu'à un passé récent, la sylviculture et la substitution aux importations industrielles ont joué un rôle considérable dans l'accélération de la croissance économique, avant le développement du secteur pétrolier. Le pays s'appuyait également pour sa croissance sur le transit et d'autres services de transport, ainsi que sur le commerce. Pendant la deuxième moitié des années soixante-dix, c'est la production de pétrole qui a contribué de la façon la plus significative à la croissance économique, en termes de valeur ajoutée. En 1985, le pétrole a représenté 46,2 % du PIB, 90 % du total des exportations et les deux tiers des recettes publiques. Le tableau 1 indique que le secteur pétrolier a été le principal facteur de cette croissance, sa part dans le PIB étant passée de 35 % en 1980 à 43 % en 1984.

Tableau 1
Répartition du PIB par secteurs d'origine, 1980-84
(en pourcentage)

Secteurs	1980	1981	1982	1983	1984
Agriculture, sylviculture, pêche	10,0	7,9	5,9	5,8	5,8
Industries et mines a/	8,9	8,4	8,6	8,3	7,5
Pétrole	34,9	36,9	37,0	39,6	43,2
Autres	46,2	46,8	48,5	46,3	43,5

Source : calculs effectués à partir des Comptes nationaux, diverses livraisons.

a/ Pétrole exclu.

En termes d'emploi, c'est l'agriculture qui reste le secteur le plus important : elle occupe près de 35-40 % de la population économiquement active. Sa part du PIB a néanmoins toujours été réduite et décroissante. L'agriculture représentait 5,8 % du PIB en 1984. L'industrie et les mines, pétrole exclu, constituaient 8,9 % du PIB en 1980, cette part ayant ensuite légèrement baissé (7,5 % en 1984).

Depuis 1960, la part des exportations dans le PIB a connu une croissance considérable, passant de 10 % en 1960 à 57,2 % en 1984. Elle a légèrement baissé en 1985 (56 %). Après 1974, les

hydrocarbures ont remplacé le bois en tant que principal produit d'exportation. Le rôle prédominant que le pétrole occupe dans l'économie du pays rend celle-ci encore plus vulnérable aux fluctuations du marché international pétrolier.

Le taux des investissements a atteint constamment un niveau élevé jusqu'en 1984. De 1965 à 1973, il a augmenté à un rythme annuel moyen de 9,3 %, et de 6,3 % de 1973 à 1984. La principale cause en était le commencement d'investissements massifs de la part des compagnies pétrolières, cependant que les dépenses d'investissement du secteur industriel commençaient à baisser. En pourcentage du PIB, le total des investissements est passé de 25,4 % en 1970 à 60,2 % en 1982.

Lorsque le gouvernement eut approuvé, en 1982, le Plan quinquennal pour le développement (1982-1986), l'objectif global pour les investissements publics fut fixé à 3,2 milliards de dollars. Les deux tiers environ de l'investissement total devaient être attribués à la création d'installations infrastructurales en dehors des principales villes. A moins que les recettes pétrolières ne s'élèvent nettement au-dessus des prévisions actuelles, les moyens limités dont le pays dispose actuellement devraient entraîner une révision en baisse réaliste des ressources consacrées à l'investissement.

L'accent principal que le Plan place sur la création d'installations infrastructurales en dehors du couloir urbain Brazzaville-Pointe-Noire semble constituer la reconnaissance implicite des limitations que connaissent les secteurs producteurs de biens. La création de telles installations en dehors des zones urbaines et semi-urbaines pourrait faciliter le développement du secteur non pétrolier, et créer, pour le secteur industriel, le cadre de nouvelles possibilités.

1.3 Généralités sur le secteur industriel

Le secteur industriel est principalement fondé sur le traitement des produits agricoles et forestiers. La part des industries agro-alimentaires, boissons et tabac dans la VAI a considérablement augmenté, passant de 45,2 % dans les années soixante à 52,3 % en 1985. Les entreprises industrielles congolaises sont principalement orientées vers la satisfaction de la demande intérieure finale, ce qui est partiellement imputable au très faible niveau des industries de biens d'équipement dans les activités manufacturières.

Au milieu des années soixante, on dénombrait quelque cinquante entreprises dans les activités industrielles : usines agro-alimentaires, boissons et tabac (11 entreprises), usines de textile, vêtements et cuir (2 entreprises), travail du bois (10 entreprises) et transformation des métaux (8 entreprises). La base industrielle des années soixante ne s'est guère modifiée au cours des années quatre-vingt.

Le secteur industriel représente moins de 5 % du PIB, et constitue environ 13 % de l'emploi effectif dans le pays. Entre 1981 et 1985, la

croissance de la VAI, calculée en francs constants, a été d'environ 4 %. Jusqu'en 1983, les industries agro-alimentaires représentaient la branche la plus importante du secteur industriel. Après la mise en service d'une raffinerie de pétrole, les industries chimiques et de dérivés du pétrole sont devenues prépondérantes.

La productivité du travail dans le secteur industriel a enregistré une croissance importante depuis le début des années quatre-vingt : 25 % environ par an. Elle reste cependant très inférieure - de l'ordre du neuvième - à celle du secteur primaire. D'autre part, le niveau de la productivité du travail varie d'un secteur institutionnel à l'autre : le secteur public, qui emploie 48 % environ de la main-d'oeuvre industrielle, n'a contribué, en 1984, qu'à concurrence de 18 % au total de la VAI. Dans ce secteur, les entreprises industrielles ont enregistré des pertes d'exploitation nettes, cependant que leur productivité du travail était sept fois et demi inférieure à celle du secteur privé.

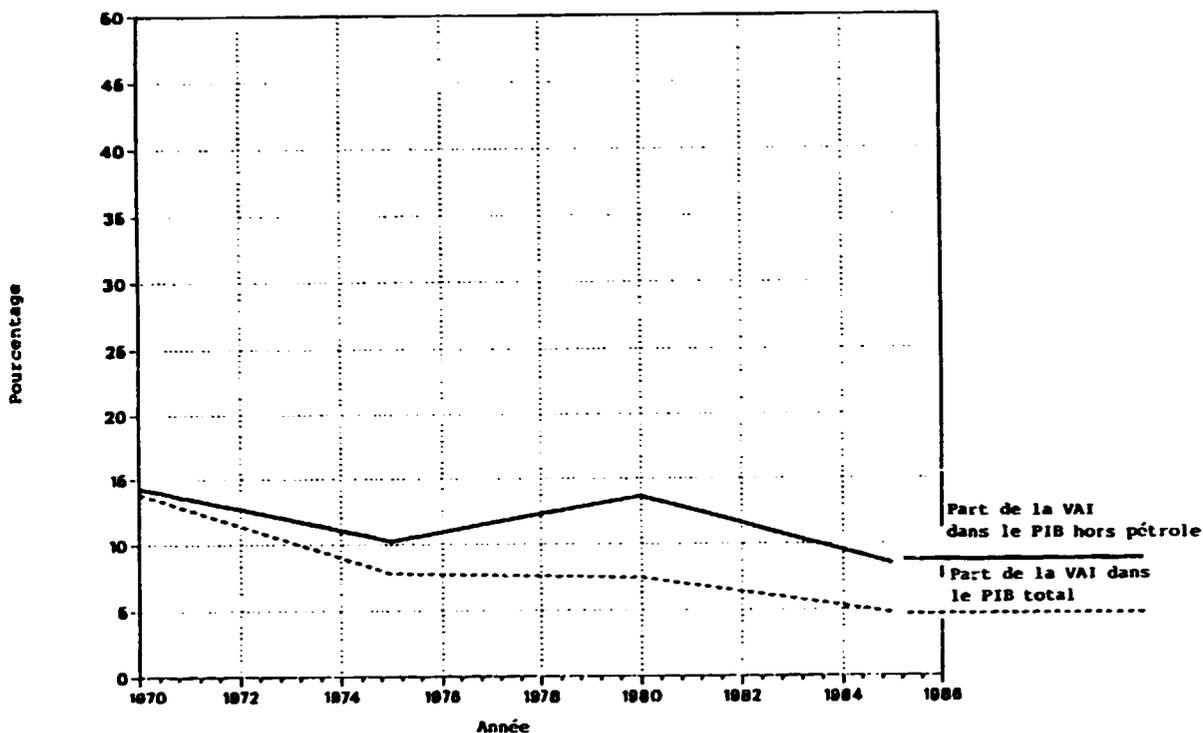
La presque totalité de la production intérieure congolaise est destinée au marché intérieur. La part des exportations industrielles dans le total des exportations n'a pas cessé de baisser depuis le début des années soixante, passant de 50,9 % en 1965 à environ 7,9 % en 1984. Pendant ce temps, les importations de produits industriels ont crû à un rythme soutenu.

L'industrie est principalement concentrée dans la région de Brazzaville et de Terre-Noire, ainsi que dans la vallée de la Niavi. Le Plan de développement quinquennal 1982-1986 exprime le besoin d'équilibrer le développement régional, principalement dans le nord. Le Gouvernement a entrepris un certain nombre d'actions dans le but d'éviter un déséquilibre régional dans le développement industriel, mais leur effet a été contrarié par les difficultés financières.

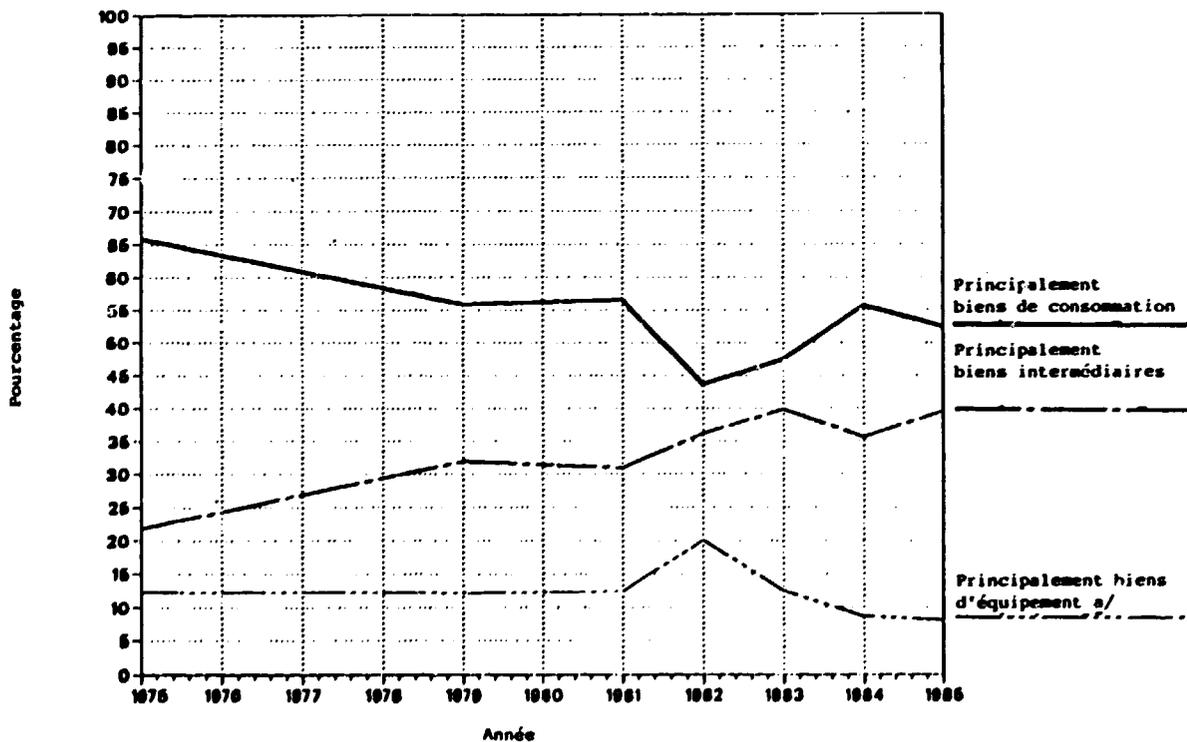
A partir de 1983, le retournement du marché pétrolier et les difficultés d'exploitation des entreprises d'Etat ont lourdement obéré la mise en oeuvre du Plan (1982-1986), dont le total des investissements avait été fixé en 1981 à un montant d'environ 1 100 milliards de francs CFA, avec une dotation de près de 96 milliards pour le secteur industriel. En 1985, le taux de réalisation du Plan dans le secteur industriel a été évalué à moins de 35 %. Le redressement des entreprises d'Etat, premier objectif du Plan, n'a toujours pas été réalisé. On prépare actuellement le deuxième Plan quinquennal (1987-1991). En ce qui concerne le développement industriel, la priorité sera donnée au redressement des entreprises d'Etat, à l'entretien et à l'amélioration des usines de production, ainsi qu'au développement de nouveaux projets.

TENDANCES INDUSTRIELLES

Part de la valeur ajoutée industrielle dans le PIB total et le PIB hors pétrole, 1970-1985
(en prix courants)

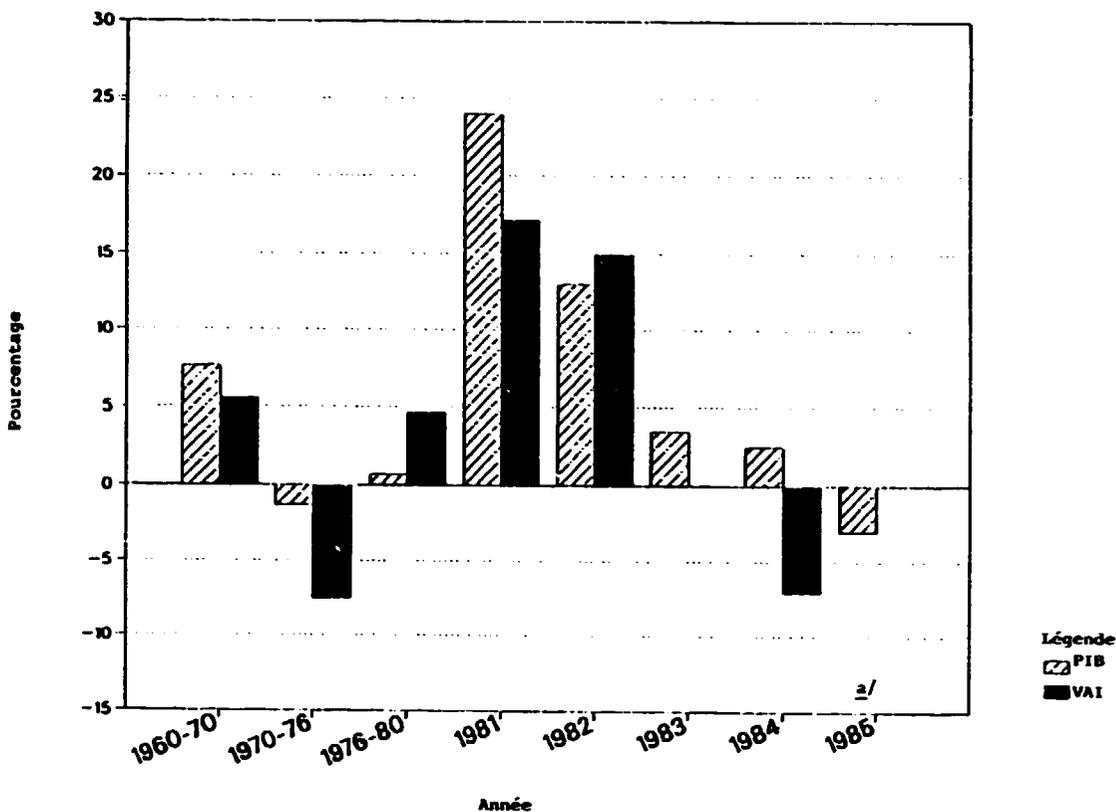


Répartition de la VAI par utilisation finale, 1975-85

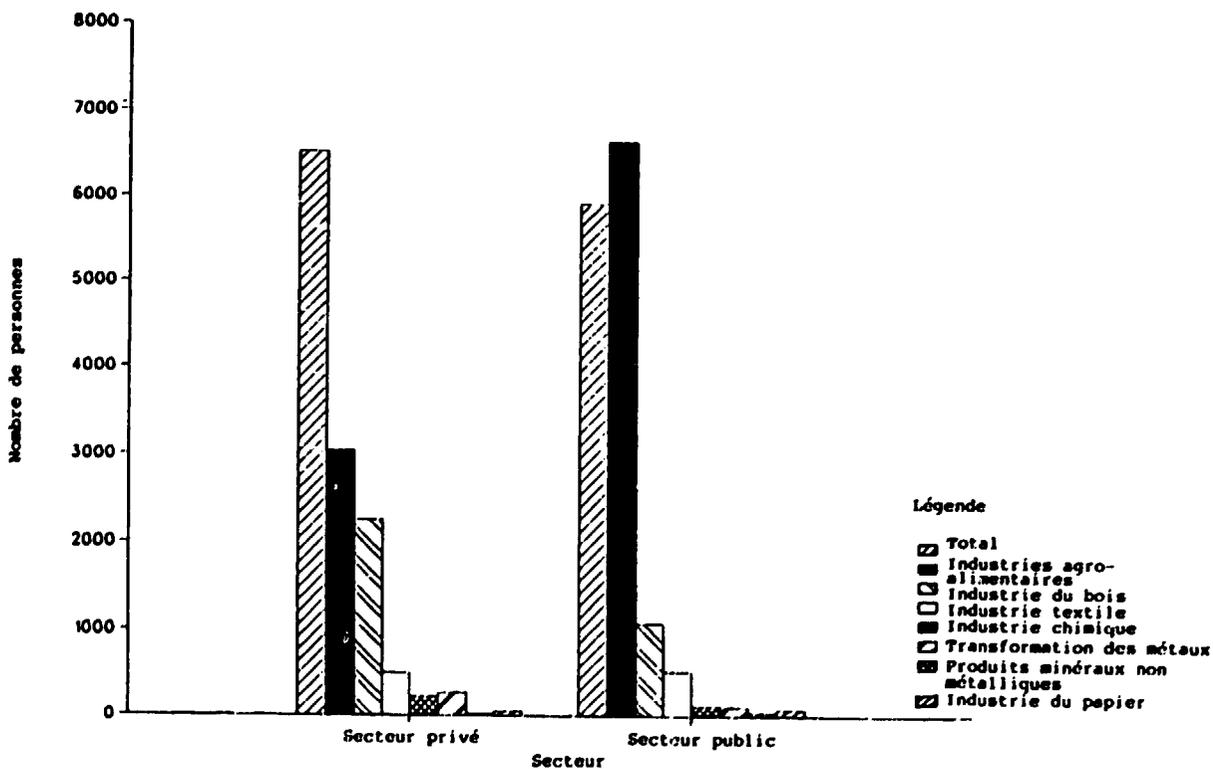


a/ Certains biens de consommation durable inclus.

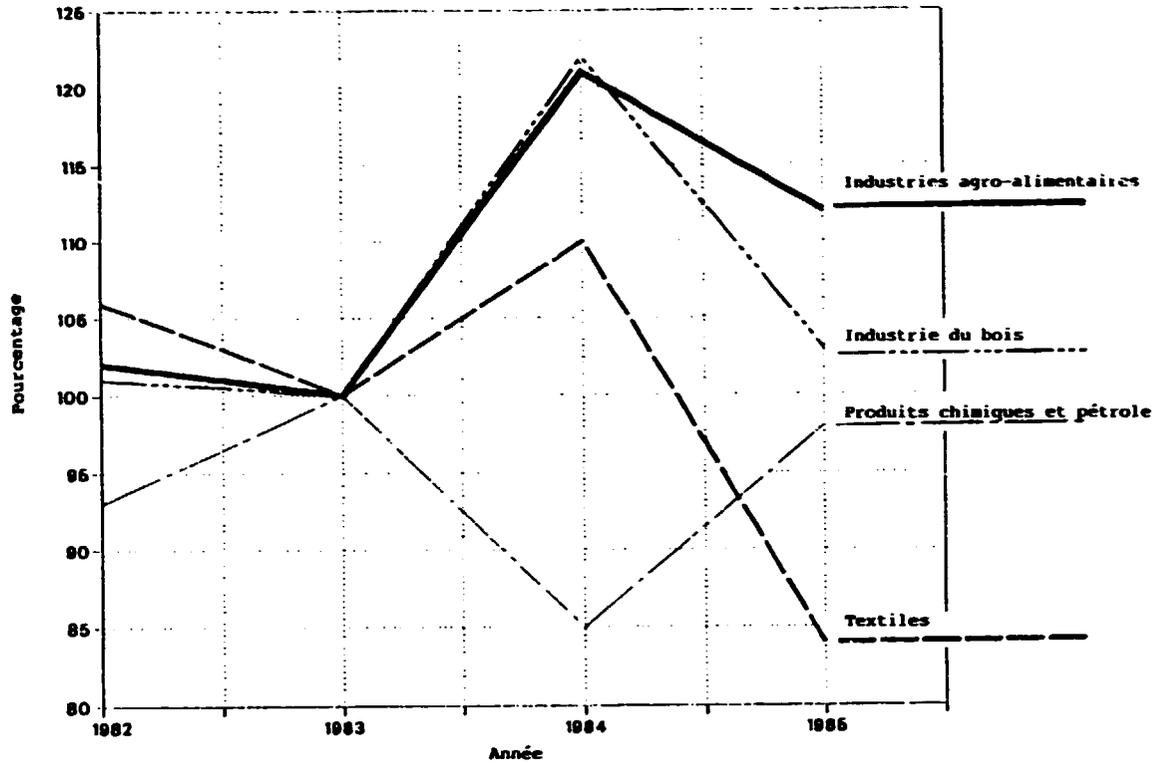
Taux de croissance réelle du PIB et de la VAI, 1960-85



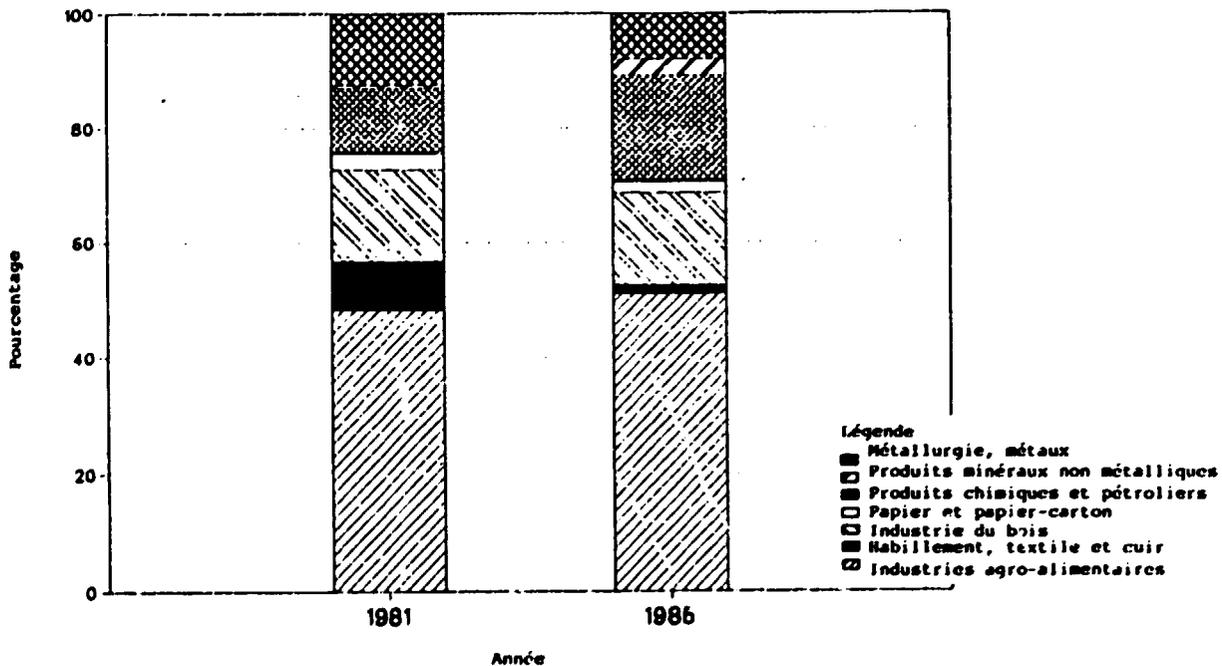
Structure de l'emploi industriel par secteurs, 1983



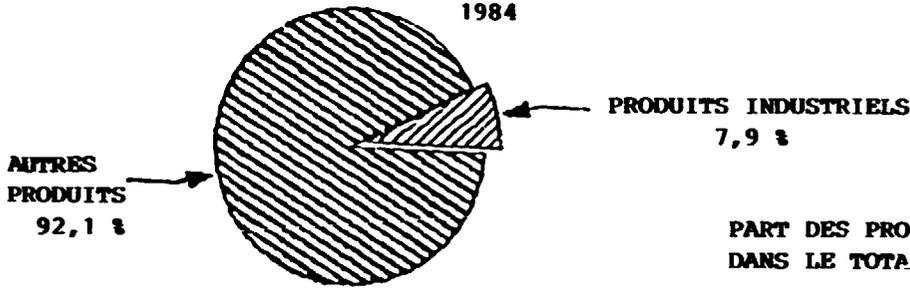
Indices de la production manufacturière, principales industries, 1982-1985
(premier semestre de chaque année, premier semestre de 1983 = 100)



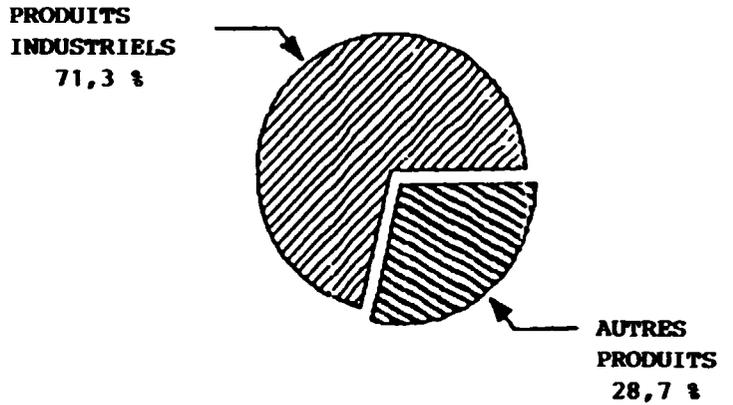
Composition de la valeur ajoutée industrielle, 1981 et 1985
(en prix courants)



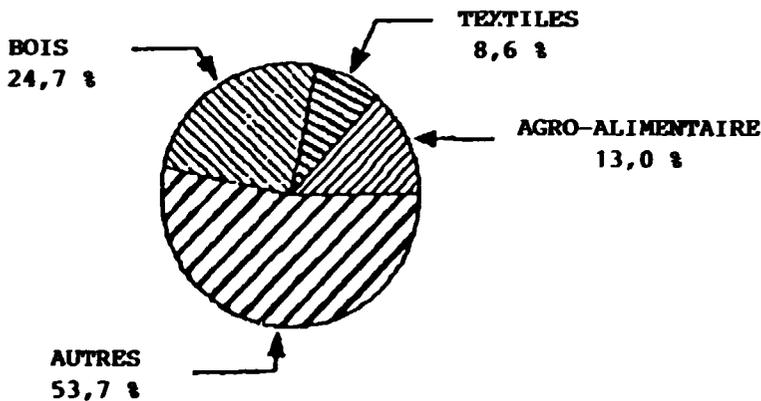
PART DES PRODUITS INDUSTRIELS DANS LE TOTAL DES EXPORTATIONS 1984



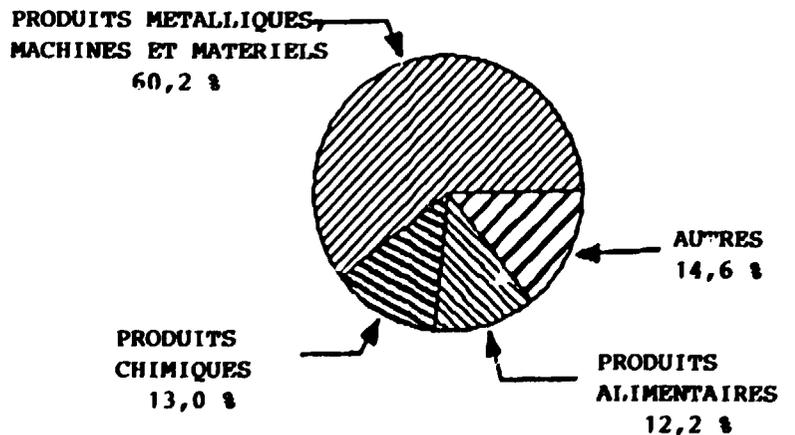
PART DES PRODUITS INDUSTRIELS DANS LE TOTAL DES IMPORTATIONS 1984



COMPOSITION DES EXPORTATIONS INDUSTRIELLES 1984



COMPOSITION DES IMPORTATIONS INDUSTRIELLES 1984



2. STRUCTURE ET PERFORMANCE DU SECTEUR INDUSTRIEL

2.1 Croissance et modification structurelles

D'une manière générale, la croissance des activités industrielles est demeurée modeste jusque vers le milieu des années soixante dix. L'économie s'est redressée rapidement vers la fin de cette décennie, par suite de la croissance des prix pétroliers et de la production du pétrole des nouveaux gisements congolais. Le secteur industriel connaît une expansion parallèle. L'annexe tableau A-1 montre que le taux de croissance de l'industrie et des mines (hors pétrole) atteignait presque 16 % en 1980. Ce rythme élevé s'est maintenu jusqu'en 1982, après avoir atteint, en 1981, le taux de 17,2 %. Cependant, en 1983, le secteur industriel a stagné, avec un taux de croissance zéro, et en 1984 a enregistré une baisse de 7 %.

La part du secteur industriel dans le PIB est descendue de 13,9 % en 1970 à 4,8 % en 1985. Cette tendance reflète un changement important intervenu dans la répartition du PIB qui a été provoqué par le secteur pétrolier, dont la part dans le PIB est passée de 3 % en 1970 à 43,2 % en 1984. La part de la VAI dans le PIB hors pétrole a crû, passant de 10,3 % en 1975 à 13,7 % en 1980, exprimant la croissance considérable du secteur industriel à la fin des années soixante dix. Le tableau 2 montre que la part de la VAI dans le PIB est tombée à 8,5 % en 1985. Au cours des dernières années, la croissance du secteur industriel a été contrariée par l'étroitesse du marché intérieur et d'autres obstacles.

Tableau 2
Part de la valeur ajoutée industrielle dans le PIB total
et dans le PIB hors pétrole (1970-1985)

(en pourcentage)

	1970	1975	1980	1985	a/
Part de la VAI dans le PIB total	13,87	7,79	7,44	4,7 ^a	
Part de la VAI dans le PIB hors pétrole	14,33	10,30	13,68	8,49	

Source : Compte nationaux, diverses livraisons.

a/ Comptes provisoires 1985, CNSEE Mars 1986.

Le tableau 3 montre la modification de la répartition de la VAI suivant l'utilisation finale entre 1975 et 1985. La part des biens de consommation est descendue de 65 % en 1975 à 52,5 % en 1985, avec des niveaux particulièrement bas en 1982 et 1983. Contrastant avec cette diminution de la part des biens de consommation dans la VAI, celle

des biens intermédiaires s'est considérablement accrue, passant de 21,8 % en 1975 à 39,5 % en 1985, à l'exception d'une baisse modérée en 1981 et accentuée en 1984. La part des biens d'équipement dans la VAI est restée stable - autour de 12 % - jusqu'en 1983, la seule exception de 1982, quand cette part a monté jusqu'à 20 %, ce qui était en partie imputable à la demande des consommateurs de biens durables, ainsi qu'à la priorité dont la production des biens d'équipement avaient bénéficié pendant la première année de l'actuel Plan quinquennal (1982-1986). On a constaté cependant une baisse sensible de la part des biens d'équipement dans la VAI au cours des dernières années.

Tableau 3
Répartition de la valeur ajoutée industrielle suivant
l'utilisation finale, 1975-85

(en pourcentage)

Catégories	1975	1979	1981	1982	1983	1984	1985
Principalement biens de consommation	65,9	55,9	56,6	43,7	47,6	55,7	52,5
Principalement biens intermédiaires	21,8	31,9	30,9	36,2	39,8	35,6	39,5
Principalement biens d'équipement <u>a/</u>	12,3	12,2	12,4	20,1	12,5	8,6	7,9

Source : calculs effectués à partir des comptes nationaux, diverses livraisons.

a/ Y compris certains biens de consommation durable.

Comme cela a déjà été signalé, le secteur industriel congolais est largement orienté vers la satisfaction de la consommation finale locale. En 1985, les industries de biens de consommation représentaient environ 52,5 % de la VAI. Depuis 1974, une importante croissance du revenu par tête a augmenté le niveau de la consommation finale des ménages, ce qui entraîna à son tour une augmentation sensible de la demande de produits agro-alimentaires. Parmi celles-ci, c'est la branche boissons, et notamment les brasseries, qui a enregistré les meilleures performances : la production de bière est passée de 107,3 milliers d'hectolitres en 1967 à plus de 900 milliers en 1984. Cette croissance a entraîné une réduction massive des importations de bière qui passeront de 38,05 milliers d'hectolitres en 1960 à 3 000 hectolitres en 1980. Les autres branches (minoteries, sucreries et huileries) ont connu de sérieuses difficultés de fonctionnement et leur production a enregistré soit un recul (sucreries et huileries) ou a tout au plus stagné (minoteries).

La branche habillement-textile et cuirs représente, par l'importance de sa valeur ajoutée, la deuxième industrie de biens de consommation (après les I.A.A). Très fortement dépendante du niveau de la demande

finale, le textile a connu une récession prolongée entre 1960 et 1973. Le relèvement du pouvoir d'achat des ménages à la suite des booms pétroliers de 1973/74 et 1978/1979, ainsi que la création, en 1973, d'une unité de production d'impression sur tissus (IMPRECO) ont joué favorablement sur le relèvement de la production de la branche : entre 1975 et 1984, la production de tissus imprimés a presque sextuplé, passant de 5,5 millions de mètres en 1975 à 31,5 millions de mètres en 1984. Le niveau de la production, renforcée par l'installation de nouveaux équipements en 1983, dépasse actuellement les seuls besoins du Congo et une partie de la production est exportée vers le Zaïre. Néanmoins, la demande d'importation zaïroise de tissus congolais a chuté depuis 1985 à la suite de la fermeture officielle des frontières avec le Congo et de l'augmentation des importations zaïroises de tissus en provenance du Tchad et de la République centrafricaine. Ce ralentissement de la demande, cumulé avec les difficultés de fonctionnement des entreprises d'Etat, explique la chute importante de la valeur ajoutée de la branche qui est passée de 2,7 milliards de francs CFA en 1984 à 650 millions en 1985.

L'augmentation importante de la part des industries de biens intermédiaires, passant de 21,8 % en 1975 à 36,2 % en 1982, était en grande partie imputable à un taux de croissance important de la VAI au cours des années 1975-80, ainsi qu'à l'accroissement de l'investissement dans les industries de biens intermédiaires de 1980 à 1982. Stimulé par l'augmentation des recettes pétrolières, l'investissement a provoqué une demande directe et indirecte exercée sur la production de biens intermédiaires et de biens d'équipement.

L'industrie chimique et des dérivés du pétrole a enregistré une croissance exceptionnelle de sa valeur ajoutée qui est passée de 677,6 millions de francs CFA en 1976 à près de 8,5 millions de francs CFA en 1985 sur la période 1981-1985, la valeur ajoutée de la branche a crû de près de 21,2 % l'an. Les performances élevées enregistrées par la branche sont dues à la création d'une unité de raffinage de pétrole (CORAF).

L'industrie de transformation du bois occupe la deuxième place des industries de biens intermédiaires au Congo. Sa valeur ajoutée représentait près du tiers de celle des industries de biens intermédiaires en 1985. Ayant subi la crise de la production sylvicole entre 1970 et 1980 (la production de grumes est passée de 810 milliers de mètres cube en 1970 à 603 milliers de mètres cube en 1980), la production des industries du bois est remontée après 1980. Plusieurs facteurs se conjuguent pour expliquer cette reprise : la construction d'une nouvelle unité de sciage à Quesso, les effets de redressement du secteur d'Etat, la libéralisation du marché - notamment des exportations - et, enfin, les effets induits exercés par les investissements dans la construction. A plus long terme, la branche devrait continuer de croître avec la réalisation du projet "pâte à papier" de Pointe-Noire. Ce projet, qui prévoit la production de pâte à papier blanchie au sulfate devrait jouer un rôle déterminant dans le deuxième plan quinquennal 1987-1991 qui veut faire de la filière bois l'"après-pétrole" congolais.

La croissance des industries mécaniques et de transformation des métaux a été essentiellement impulsée par les investissements de l'industrie pétrolière. La valeur ajoutée de la branche a crû à un rythme soutenu entre 1975 et 1981 (27 % l'an). Sur une base 100 au premier semestre 1983, la production, qui avait atteint l'indice 129 à la fin de l'année 1983, s'est stabilisée à l'indice 70 au premier semestre 1985. Entre 1982 et 1985, la valeur ajoutée de la branche a accusé une baisse de 17 % l'an, passant de 6,2 milliards de francs CFA en 1982 à 3,6 milliards de francs CFA en 1985. Le ralentissement actuel de la production ramène la part de la valeur ajoutée de la branche dans la VAI totale à un niveau inférieur (8% en 1985) à son score de 1976 (12,3 %).

La place accordée au Congo aux industries des matériaux de construction est considérée comme stratégique. Dans sa version initiale, le plan quinquennal 1982-1986 prévoyait quelque 550 milliards de francs CFA (aux prix de 1981) d'investissements dans la construction, ainsi que 51,9 milliards d'investissements planifiés pour la branche "matériaux de construction". La création d'une unité de production de ciment (CIDOLOU) et d'une usine de broyage de calcaire (UBC) n'ont néanmoins jamais permis de répondre à la demande nationale et de substituer du ciment local à celui importé. La valeur ajoutée de la branche n'a cessé de baisser, en valeurs courantes, entre 1980 et 1984 (passant de 177 millions de francs CFA en 1981 à - 535 millions en 1984). La réouverture, en 1985, de la cimenterie nationale (fermée en 1984) devrait permettre une reprise de la production (qui était descendue à l'indice 15 au premier semestre 1985, sur une base 100 en 1983). Sur la base des comptes provisoires 1985, le niveau de la valeur ajoutée de la branche serait comparable à celui atteint en 1976. Mais, rapportée à la VAI totale, la valeur ajoutée de la branche descendrait probablement de 12 % en 1976 à moins de 3 % en 1985.

Les indices de la production industrielle (base = 100 premier semestre de 1983) présentés dans l'annexe tableau A-2 montrent les tendances croissantes dans le domaine de l'industrie de 1982 à 1985. Le tableau met également en évidence la croissance rapide des industries alimentaires jusqu'à 1984. Au cours du premier semestre 1985, l'indice de la production industrielle pour cette branche est descendu à 112, par rapport à 136 en 1984. Pendant le deuxième semestre de 1984, les industries agro-alimentaires (à l'exception de la boulangerie, des boissons et du tabac) ont connu une nette croissance, l'indice de production atteignant 544, contre 203 au premier semestre. Celui de l'industrie textile a fortement baissé au cours du deuxième semestre 1984. La tendance générale à la baisse dans de nombreux sous-secteurs industriels, par exemple, le bois, le papier, la chimie et les dérivés du pétrole, apparaît clairement à la lumière des indices de production industrielle de ces branches, en baisse au cours du premier semestre 1985.

Le tableau 4 présente les données récentes sur la répartition de la VAI, qui paraissent cohérentes avec les tendances à la croissance exprimées par les indices de la production industrielle (annexe, tableau A-2). La part de l'industrie agro-alimentaire est passée de

48,4 % en 1981 à 51,2 % en 1985. L'indication la plus frappante que donne ce tableau est la chute rapide dans la part de la VAI de la branche textile, habillement et cuir : de 8,3 % à 1,4 % entre 1981 et 1985. Cette part (en prix courants) était de près de 23 % en 1976. Alors que la part de l'industrie du bois est restée inchangée, celle des industries du papier et du papier-carton a subi une baisse modérée. Pour les produits chimiques et les divers dérivés du pétrole, leur part a augmenté : 11,5 % en 1981, 18,7 % en 1985.

Tableau 4
Répartition de la valeur ajoutée industrielle, 1981-85
(en prix courants)

Branches	Valeur ajoutée (en millions de francs CFA)		Répartition de la valeur ajoutée <u>b/</u>	
	1981	1985 <u>a/</u>	1981	1985
Industrie agro- alimentaire	16 616	23 239	48,4	51,2
Textile/ habillement et cuir	2 841	650	8,3	1,4
Industrie du bois	5 515	7 264	16,0	16,0
Papier et papier-carton	987	890	2,9	2,0
Chimie et dérivés du pétrole	3 939	8 498	11,5	18,7
Industries produits minéraux non métalliques	177	1 290	0,5	2,8
Industries métalliques, métallurgiques et électriques	4 269	3 599	12,4	7,9
Total industrie	34 344	45 430	100	100

Source : Comptes nationaux, diverses livraisons.

a/ Comptes provisoires.

2.2 Emploi industriel, performances et efficacité

L'emploi industriel a diminué, passant de 44,2 % de la population active en 1968 à 37,1 % en 1973, et 12,74 % en 1983. Cette baisse relative exprime le déclin de la contribution du secteur industriel au

produit intérieur brut marchand. Depuis 1973, en moyenne annuelle, la baisse de la valeur ajoutée industrielle a été d'environ -2 %, et celle de l'emploi industriel dans le total des emplois à environ -3 %. En 1983, 12 500 personnes environ travaillaient dans l'industrie 1/.

En 1983, plus de la moitié de l'emploi industriel était procuré par les industries agro-alimentaires, boissons et tabacs. Si ce ratio demeure élevé en valeur absolue, il confirme néanmoins la tendance à la baisse des emplois de cette branche dans les emplois industriels totaux (73,6 % en 1968, 51,8 % en 1983). Cette orientation générale est le produit de deux évolutions divergentes : d'une part, une chute très accentuée des emplois dans les industries agro-alimentaires (dont le poids dans les emplois totaux passe de 68,2 % en 1968 à 35 % en 1973), d'autre part, un quadruplement de l'importance de la branche boissons et tabacs dans les emplois totaux (4,48 % en 1968, 16,71 % en 1983).

Les effectifs employés dans l'industrie de transformation du bois vont presque tripler entre 1968 et 1983, passant de 1 232 (1968) à 3 340 en 1983, cette croissance entraînant à son tour un quasi-triplement de la part des emplois procurés par l'industrie du bois dans les emplois industriels totaux (19,6 % en 1968, 26,8 % en 1983). Hormis l'industrie des matériaux de construction, dont les emplois doubleront entre 1968 et 1983, la contribution des autres branches à l'emploi industriel total stagnera entre ces deux dates, chacune de ces branches contribuant pour moins de 10 % au total des effectifs employés (tableau 5).

Si l'on prend comme indicateur de la main-d'oeuvre dans le secteur industriel la masse salariale en pourcentage de la valeur ajoutée la tendance observée depuis 1981 fait apparaître un suremploi 2/ entre 1981 et 1983. La chimie et les industries des dérivés du pétrole enregistrent plutôt une diminution des effectifs (les salaires exprimés en pourcentage de la valeur ajoutée passant de 62,4 % en 1976 à 25 % en 1983), alors que ce ratio reste globalement stable pour les autres branches.

1/ Les statistiques d'emplois fournies par le Ministère congolais du Plan n'intègrent pas l'emploi agricole. D'après les estimations du FMI, la population active employée dans l'agriculture représentait 40 % de la population active totale. Selon les statistiques officielles, l'emploi industriel inclut la pêche, l'énergie (fourniture d'eau et d'électricité), ainsi que les services pétroliers. Les effectifs employés s'élevaient, selon cette définition à 15 429 (en 1983), mais seulement à 12 450, si l'on exclu ces trois derniers types d'activité.

2/ Le calcul du rapport entre la masse salariale distribuée et la valeur ajoutée industrielle comme indicateur du niveau des effectifs des branches suppose, pour être pertinent, que les salaires réels ont été peu modifiés au cours de la période considérée. Cette hypothèse semble confirmée au Congo : de 1975 à mars 1984, il n'y a pas eu d'augmentation du salaire minimum. En ce qui concerne les entreprises publiques, la politique des pouvoirs publics congolais a été de minimiser les augmentations de salaires afin de maximiser le volume d'embauche.

Tableau 5
Indicateurs industriels par branches industrielles, 1968-1983

Branches industrielles	Répartition des effectifs employés en % du total			Masse salariale en % du total distribué			Masse salariale en % de la VA			VA en % de la production des branches		
	1968	1973	1983	1968	1973	1983	1976	1981	1983	1976	1981	1983
Industries agro-alimentaires	68,15	58,89	35,05	47,73	34,50	19,04						
Boissons et tabacs	4,48	4,23	16,71	12,20	11,96	29,08	52,47	50,49	53,60	27,35	29,47	38,80
Textile- habillement et cuir	7,68	9,67	8,23	11,05	11,14	11,69	39,19	40,33	75,80	37,38	31,65	23,20
Industries du bois	9,63	15,29	26,83	12,70	21,51	23,00	62,35	61,95	68,10	47,67	41,04	45,80
Industries du papier-carton	0,94	0,78	1,00	2,70	2,79	1,74	77,06	45,89	102,50	63,64	63,97	40,20
Industries chimiques-dérivés du pétrole	2,23	2,18	2,72	3,81	3,85	4,17	62,43	36,35	25,00	36,77	54,88	14,20
Industries produits minéraux non métalliques	3,21	4,70	6,39	2,03	5,21	6,22	96,56	319,77	393,80	41,73	7,59	9,70
Industries métalli- ques, métallurgiques et électriques	3,68	4,26	3,07	7,78	9,04	5,06	77,79	52,14	65,40	24,11	42,79	44,50
TOTAL INDUSTRIE	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	56,90	51,33	54,60	30,17	34,40	27,60

Sources : SABOUKOULOU, TRANCHANT : Activités des entreprises modernes en 1973; résultats du recensement industriel et commercial.
Direction de la statistique et de la comptabilité économique, 1974.

CNSEE : Comptes nationaux, diverses livraisons.

La répartition des effectifs d'après le secteur institutionnel des entreprises industrielles fait apparaître un partage pratiquement équilibré entre les emplois dans le secteur public (47,56 % de l'effectif) et dans le secteur privé (52,44 %). Cet équilibre est confirmé au niveau de la répartition sectorielle pour les branches agro-alimentaires, textile et papier-carton. Les emplois procurés par le secteur public dominent dans les industries des matériaux de construction (produits minéraux non métalliques), alors que les effectifs du secteur privé dépassent ceux du public dans les industries de transformation du bois, la chimie et les industries de transformation des métaux (tableau 6).

Tableau 6
Structure de l'emploi industriel par secteurs, 1983

Branches	Secteur privé		Secteur public		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
I.A.A	3 054	47,4	3 390	52,6	6 444	51,7
Textile	501	48,9	523	51,1	1 024	8,2
Industrie du bois	2 260	67,7	1 080	32,3	3 340	26,8
Industrie du papier	54	43,2	71	56,8	125	1
Chimie	224	66,1	115	33,9	339	2,7
Produits minéraux non métalliques	163	20,5	633	79,5	796	6,4
Transformation des métaux	272	71,2	110	28,8	382	3,1
TOTAL	6 528	52,4	5 922	47,6	12 450	100

Source : Ministère du Plan, enquête de conjoncture.
1^{er} semestre 1983.

Les indicateurs de performance pour les industries du secteur public et privé (tableau 7) indiquent que la masse salariale totale distribuée par les entreprises publiques représentait quelque 39,5 % de la masse salariale totale du secteur industriel, alors que la contribution de ces firmes à la VAI ne dépassait pas les 9,55 % ^{1/}. En moyenne, pour les entreprises publiques, la masse salariale totale distribuée rapportée à la valeur ajoutée s'élevait à près de 158 % en 1984. Hormis l'industrie de transformation du bois, ce ratio était supérieur à 100 % (en valeur absolue) pour toutes les autres branches.

^{1/} Les performances des entreprises publiques du secteur industriel en matière de valeur ajoutée sont tout à fait comparables à celles des entreprises publiques des autres branches. Au total, en 1984, la valeur ajoutée dégagée par les 103 entreprises publiques congolaises contribuait pour 10 % environ à la formation du PIB.

Tableau 7
Indicateurs de performance des entreprises publiques et privées, 1984
(en pourcentage)

Branches industrielles	Répartition de la valeur ajoutée en %			Salaires en % de la valeur ajoutée, secteur public	Valeur ajoutée en % de la production, secteur public	Résultats net d'explo- tation en % de la VA, secteur public
	Privé	Public	Total			
Industrie agro- alimentaires	86,04	13,96	100	183,71	11,80	-378,45
Industries textiles	101,79	-1,79	100	-377,32	-14,89	725,36
Industries du bois	81,16	18,84	100	60,12	76,29	-16,74
Industries du papier	101,66	-1,66	100	-651,10	-7,46	224,55
Industries chimiques	90,90	9,10	100	78,25	30,03	-74,54
Industries des matériaux de construction	153,82	-53,82	100	-243,05	-38,71	69,87
Industries métalliques, mécaniques et électriques	98,52	1,48	100	188,81	44,54	-58,02

Source : CENAGES : Contrôle d'exécution du plan quinquennal 1982-86, rapport de synthèse sur le secteur économique d'Etat, Brazzaville, mars 1985.

Note : la valeur ajoutée d'une branche est définie comme étant la valeur de la production de la branche moins la consommation intermédiaire. La valeur ajoutée d'une branche peut être négative, si la valeur de sa production est inférieure à la consommation intermédiaire. Les chiffres de valeur ajoutée sont calculés en se référant aux prix du marché intérieur.

D'une façon générale, les gains et les pertes d'efficacité du secteur industriel n'ont pas été équilibrés entre les secteurs public et privé. La valeur ajoutée des entreprises industrielles du secteur public rapportée à la VAI totale ne dépassait pas 18,3 %. Seules les industries publiques des branches agro-alimentaires, de transformation du bois, de la chimie et des matériaux de construction ont connu un ratio positif, et seulement les deux dernières branches, un taux supérieur à la moyenne nationale. Dans toutes les autres branches, les industries du secteur public ont enregistré en 1983 et 1984 des résultats nets d'exploitation négatifs. Trois facteurs au moins expliquent la détérioration financière et la baisse de production enregistrées par les entreprises industrielles du secteur public : les coûts de production demeurent très élevés, en raison notamment de l'importance des effectifs employés et de la faible productivité des facteurs de production (liée elle-même à la surcapacité des unités de production et aux techniques utilisées 1/). Le second facteur renvoie à l'impossibilité dans laquelle se trouvent les entreprises publiques de pratiquer une politique de vérité des prix. Le troisième, enfin, renvoie aux problèmes de gestion que connaissent ces entreprises.

L'efficacité du secteur industriel peut être estimée grossièrement à partir du rapport de la VAI à la production effective des branches. Le tableau 8 indique que ce ratio a évolué à la hausse entre 1975 et 1981, passant de 25,42 % en début de période à 34,3 % en 1981, pour décroître après cette date et retrouver en 1985 son niveau de 1975. Les gains d'efficacité ont été les plus visibles dans les industries agro-alimentaires, les industries de transformation des métaux et les industries chimiques (le ratio passant, pour cette dernière branche, de -96,16 % en 1975 - valeur ajoutée négative - à 54,88 % en 1981). Les pertes d'efficacité ont touché principalement les industries de matériaux de construction (pour ces dernières, la part de la valeur ajoutée dans la production finale passant de 41,7 % en 1975 à 9,7 % en 1981, et à -140 % en 1984), l'industrie du papier-carton et le textile. Le ratio salaires rapporté à la valeur ajoutée paraît confirmer l'opinion qu'il y a eu suremploi dans le secteur industriel entre 1975 et 1985, les salaires (dans la VAI totale) étant passés de 53,2 % en 1975 à 61,4 % en 1985.

Le tableau 9 donne des détails sur le coefficient de valeur ajoutée et le ratio : excédent net d'exploitation en pourcentage de la valeur ajoutée, dans chaque sous-secteur industriel, en 1984. Le coefficient de valeur ajoutée c'est-à-dire le ratio : valeur ajoutée à production effective - était le plus élevé dans les industries agro-alimentaires

1/ Le taux d'utilisation des capacités de production installées dans les entreprises industrielles du secteur public n'a cessé de chuter depuis 1982. Pour les cimenteries, ce taux est passé de 45,8 % en 1982 à 33,7 % en 1983 et à 0 % en 1984; dans l'agro-alimentaire, de 26,3 % en 1982 à 10,9 % en 1984 (minoteries) et de 20,7 % en 1982 à 0 % en 1984 (huileries). Pour l'industrie du verre, le taux a chuté de 71 % entre 1982 et 1984, passant de 46,7 % à 13,34 %.

Tableau 8
Indicateurs de performance du secteur industriel 1975-1985
(en milliards de francs CFA et en %)

Années	Production	Valeur ajoutée	Salaires	Excédent d'exploitation	Consommation de capital fixe	Coefficients : Salaires		Excédent d'exploitation en % de la VA
						de VA a/ en %	en % de la VA	
(en milliards de francs CFA)						(en pourcentage)		
1975	41,2	10,4	5,5	2,1	1,2	25,4	53,2	20,1
1981	99,8	34,3	17,6	7,5	4,6	34,4	51,3	21,9
1982	94,5	30,9	19,7	2,8	5,9	32,7	63,9	9,1
1983	146,2	40,4	22,0	4,1	8,2	27,6	54,6	10,2
1984	165,2	41,5	24,8	-1,7	11,3	25,2	59,8	-4,1
1985 b/	178,2	45,4	27,9	-4,3	10,8	25,5	61,4	-9,5

Source : Comptes de la nation, diverses livraisons.

a/ Valeur ajoutée/Production effective.

b/ Comptes provisoires.

Tableau 9
Coefficient de valeur ajoutée a/ et excédent net d'exploitation
par branches industrielles, 1984

(en pourcentage)

Branches	Coefficient de VA en %	Excédent net d'exploitation en % de la valeur ajoutée
Industries agro- alimentaires	39,5	-7,0
Industries textiles	23,8	-1,1
Industries du bois	37,5	0,9
Industries du papier et carton	39,2	13,8
Industries chimiques	10,1	10,6
Industries produits minéraux non métalliques a/	140,0 b/	307,1 b/
Industries de transformation de métaux	38,4	11,1

Source : Calculs effectués à partir des Comptes nationaux, 1984.

a/ Le coefficient de la valeur ajoutée est défini comme étant le ratio : valeur brute ajoutée à production effective. Ce coefficient est un indicateur de l'efficacité de la branche industrielle.

b/ Valeur ajoutée négative est excédent net d'exploitation négatif.

(39,5 %), suivies des industries du papier et du carton (39,2 %), des industries de la transformation des métaux (38,4 %), des industries du bois (37,5 %), des industries textiles (23,8 %) et des industries chimiques (10,1 %). En 1984, les produits minéraux non métallurgiques avaient une valeur ajoutée négative et un excédent net d'exploitation négatif. Les deux autres branches industrielles qui ont enregistré en 1984 des excédents nets d'exploitation négatifs, malgré un coefficient de valeur ajoutée positif, étaient les industries agro-alimentaires et textiles.

Dans l'industrie, entre 1981 et 1984, la valeur ajoutée par employé a augmenté (en francs constants) d'un taux moyen de croissance annuelle de 9,5 %, et d'environ 5 % (en francs constants). Cette orientation générale se situe à un niveau nettement inférieur à la moyenne nationale : pour l'ensemble des secteurs, la valeur ajoutée par employé a augmenté, en moyenne annuelle, de 16,05 % entre 1981 et 1984, passant de 5,72 millions de francs CPA en 1981 à 8,94 millions en 1984 - à comparer avec

les chiffres correspondants pour l'industrie, respectivement 2,73 millions et 3,58 millions.

Cette tendance générale de la valeur ajoutée par employé, dans l'industrie, masque d'importantes disparités selon les branches industrielles et les secteurs institutionnels : les industries du textile, du papier et des produits minéraux non métalliques ont enregistré des baisses importantes de leur valeur ajoutée par employé. Le tableau 10 fait néanmoins ressortir que, pour ces branches, cette baisse n'a pas eu pour effet d'arrêter la croissance de l'emploi. C'est ainsi que, pour l'industrie du papier, l'emploi a continué de croître, entre 1981 et 1984, de près de 34 %, alors même que la valeur ajoutée avait baissé de 11,5 % l'an.

Tableau 10
Evolution de la valeur ajoutée par employé, 1981-1984

(en millions de francs CFA)

Branche industrielle	Taux de croissance annuelle, 1981-84 (en pourcentage)				Valeur ajoutée	Emploi	Valeur ajoutée par employé
	1981	1982	1983	1984			
Industries agro-alimentaires	3,16	2,17	3,41	4,14	7,26	-1,99	9,42
Industries textiles	3,89	2,04	2,02	2,55	-1,56	13,27	-13,13
Industries du bois	1,95	2,09	2,45	2,58	7,81	-1,85	9,78
Industries du papier	5,54	2,03	1,29	1,60	-11,46	33,97	-33,90
Industries chimiques	6,34	8,64	9,96	7,40	22,02	15,91	5,29
Industries des matériaux de construction	0,30	-0,35	0,43	-0,85	()	()	()
Industries métallurgiques et mécaniques	1,82	5,30	5,34	4,67	-0,50	-27,31	36,90
Total pour l'industrie	2,73	2,60	3,54	3,58	(.)	(.)	9,46

Source : calculs effectués à partir des comptes nationaux, diverses livraisons.

MIA : Diagnostic de l'industrie congolaise,
Brazzaville, 1985.

Au contraire, les gains de valeur ajoutée par employé ont été très nets dans les branches qui ont su adapter leur niveau d'emploi aux variations de la demande. De même, dans les industries métallurgiques et mécaniques, l'augmentation de la productivité a provoqué une importante croissance de la valeur ajoutée par employé, obtenue principalement par une réduction du niveau de l'emploi, cependant que, pendant la même période, la demande continuait de croître, en liaison étroite avec la production de pétrole.

Pour toutes les branches, les entreprises du secteur privé et mixte ont obtenu, en 1984, une valeur ajoutée par employé plus grande que leurs homologues du secteur public (tableau 11). Pour les industries agro-alimentaires et les industries métallurgiques et mécaniques, la différence de la valeur ajoutée par employé a varié de 1 à 10 entre les entreprises des secteurs privé et public : ce dernier a enregistré des ratios négatifs dans les industries du textile et du papier.

Tableau 11
Valeur ajoutée par employé, selon les branches
industrielles et le secteur institutionnel, 1984

(en millions de francs CFA)

Branches industrielles	Secteur privé	Secteur public
Agro-alimentaire	9,66	0,91
Textiles	5,13	-0,09
Bois	2,69 a/	2,19
Papier	5,95	-0,04
Produits chimiques	7,71 a/	5,30
Métallurgie et mécanique	5,24	0,57

Sources : calculs effectués d'après les comptes nationaux 1984; CENAGES : Contrôle d'exécution du plan quinquennal 1982-86, Brazzaville, 1985; MIA : Diagnostic de l'industrie congolaise, Brazzaville, 1985.

a/ Entreprises du secteur privé et mixte.

2.3 Exportations et importations de produits industriels

Le poids croissant des exportations d'hydrocarbures dans les exportations totales (qui est passé de 1 % environ en 1970 à près de 90 % en 1985) a certainement joué au détriment des exportations de produits manufacturés qui, selon la CNUCED ^{1/}, n'ont cessé de baisser en termes relatifs passant de 50 % des exportations totales en 1965 à 6,67 % en 1980. Plusieurs facteurs se conjuguent pour expliquer le déclin relatif des exportations de produits manufacturés dans le commerce

^{1/} CNUCED, Manuel de statistiques du commerce international et du développement 1983.

extérieur congolais : l'affaiblissement de l'effort congolais en matière d'exportation a provoqué une diminution des exportations de produits manufacturés à destination des partenaires commerciaux d'Afrique centrale; cependant que le détournement de trafic, au profit du Gabon et du Cameroun a induit une baisse des réexportations (transit) de produits manufacturés. L'importance de ces réexportations dans le total des exportations de produits industriels demeure cependant décisive : si l'on défalque ces réexportations (notamment de diamants ^{1/}) ainsi que les matériels en retour, la part des exportations industrielles dans les exportations totales du Congo tombe à 6 % en moyenne sur la période 1981-1984. Le tableau 12 indique la croissance des exportations industrielles, réexportations incluses, de 1978 à 1984.

Tableau 12
Valeur des exportations industrielles et leur pourcentage
dans les exportations totales, 1978-1984

	1978	1981	1982	1983	1984
Valeur des exportations de produits industriels ^{a/} (en milliards de francs CFA)	8,48	11,09	14,61	31,06	46,03
Exportations industrielles ^{b/} en % des exportations totales	10,8	3,6	3,9	6,9	7,9

Source : Comptes nationaux, diverses livraisons.

^{a/} Nettes des réexportations et retour.

^{b/} Réexportations incluses.

Bien que la part des exportations de produits industriels dans le total des exportations ait diminué, la valeur totale des exportations de produits industriels, réexportations et produits pétroliers exclus, a forcément augmenté, passant de 3,6 milliards de francs CFA en 1981 à près de 8 milliards en 1984. L'exploitation de la raffinerie de pétrole (CORAF) a permis d'augmenter les exportations de produits chimiques et des dérivés du pétrole, dont la valeur absolue est passée de 605 millions de francs CFA en 1982 (contre 0 en 1981) à près de 25 milliards de francs CFA en 1984.

^{1/} La valeur des exportations de diamants s'élevait en 1984 à quelque 11,2 milliards de francs CFA et figurait, par son importance, en troisième position dans les exportations totales (après le pétrole et le bois). Les diamants sont d'origine zairoise et transitent, pour leur exportation, par le Congo. La valeur ajoutée des industries de taille congolaises avoisinerait les 10 % de la valeur c.a.f. des gemmes.

Tableau 13

Répartition des exportations industrielles par branches, 1976-1984

(en pourcentage)

Branches industrielles	1978	1981	1982	1983	1984
Industries agro-alimentaires	5,8	2,7	2,0	3,1	13,0
Industries textiles	2,8	10,8	26,3	1,5	8,6
Industries de transformation du bois	87,4	86,5	67,0	27,5	24,7
Industries chimiques	-	-	4,7	64,6	53,6
Total	96	100	98	96,7	99,9

Sources : Calculs effectués d'après les Comptes nationaux, diverses livraisons.

Cette substitution d'exportation s'est accompagnée d'une modification des partenaires commerciaux du Congo : alors que les importations de bois ouvragés sont essentiellement le fait des pays développés à économie de marché (88 %, dont 76,3 % pour la Communauté économique européenne et 3 % pour les USA), les exportations congolaises de produits pétroliers sont dirigées principalement vers des pays en voie de développement (85,7 %), alors que les pays développés à économie de marché n'en absorbent que 14,3 %.

La part des importations industrielles dans les importations totales est passée de 67,4 % en 1975 à 76,2 % en 1982, par suite de la croissance du niveau des investissements. Cette part est retombée à 63,6 % en 1983, puis s'est relevée à 71,3 % en 1984 ^{1/}.

En 1984, plus de 60 % des importations industrielles étaient faites en machines et matériels. La valeur de ce ratio confirme la tendance à la hausse de ce poste depuis 1975. Cependant, depuis 1983, le ralentissement de la demande - lié notamment aux révisions à la baisse de l'investissement planifié sur le quinquennat 1982-86 - s'est traduit par une baisse relative et absolue des achats de machines et matériels importés (dont la valeur est tombée de 239 004 millions de francs CFA en 1982 à 179 757 millions en 1984).

^{1/} L'interprétation de ces données requiert la prudence. Selon la Banque centrale, entre 1980 et 1984, environ un quart de la valeur totale (c.a.f) des importations n'a pas été enregistrée par les services des douanes.

Tableau 14

Répartition des importations industrielles par branches, 1975-1984

(en pourcentage)

Produits	1975	1978	1981	1982	1983	1984
Agro-alimentaires	15,7	20,1	7,8	6,7	8,4	12,3
Textiles	8,0	9,3	5,1	3,6	4,9	5,3
Bois	0,6	0,1	0,6	0,6	0,8	1,0
Papier-carton	3,3	4,2	2,3	2,7	3,5	3,0
Produits chimiques	21,5	21,3	17,0	14,4	2,6	13,7
Minéraux non métalliques	1,5	3,2	1,9	4,4	7,8	4,4
Métallurgie, machines et matériels	49,4	41,9	65,3	67,6	72,1	60,3
Total des importations	100	100	100	100	100	100

Source : Calculs effectués d'après les Comptes nationaux diverses livraisons.

Les partenaires commerciaux du Congo pour les importations sont essentiellement des pays industrialisés. En 1984, ils fournissaient environ 76 % des importations de ce pays. La part de la Communauté économique européenne dans les importations industrielles du Congo représentait 63 %, et celle de la France, principal partenaire, quelque 47,6 %.

2.4 Structure du capital et des investissements

L'importance respective des secteurs public et privé varie considérablement d'une branche industrielle à l'autre. Un indicateur de la répartition du capital entre les secteurs public et privé peut être donné en faisant, pour chaque branche industrielle, la moyenne des participations au capital social de chaque secteur, pondérée par le chiffre d'affaires des entreprises. Si l'on ne retient que les 15 premières entreprises industrielles implantées au Congo ^{1/}, le secteur public domine dans les industries des matériaux de construction, ainsi que dans la branche "papier-carton". De son côté, le secteur privé, notamment étranger, contrôle, par sa participation au capital social des entreprises, l'ensemble des autres branches (tableau 15).

^{1/} Ces quinze premières entreprises représentaient environ 46,3 % du chiffre d'affaires total de l'industrie.

Tableau 15

Participation moyenne des secteurs public et privé au capital social des 15 premières entreprises industrielles, 1982

(en pourcentage)

Branches	Secteur public	Secteur privé	CA de la branche
			CA total de l'industrie a/ (en %)
Agro-alimentaire	7,2	92,8	56,48
Textile	17,7	82,3	9,00
Papier-carton	100,0	0,0	1,55
Chimie	47,7	52,3	7,19
Produits minéraux non métalliques	100,0	0,0	2,34
Industrie mécanique	0,0	100,0	10,00

Source : "Les 500 entreprises d'Afrique noire", Ediafric-La Documentation française, 4ème édition. Paris 1984.

a/ Le total de la colonne n'atteint pas 100 % du fait de l'absence des industries de transformation du bois dans les 15 premières entreprises industrielles du Congo.

Les données concernant la formation brute de capital fixe de chaque secteur institutionnel (public ou privé) demeurent extrêmement parcelaires. Au niveau global, les investissements privés ont été supérieurs aux investissements publics durant toute la période précédant le lancement du premier plan quinquennal (en 1982). Ces investissements privés ont été le fait principalement des sociétés pétrolières; la valeur de la FBCF des entreprises privées non pétrolières n'excédant pas 6 % du montant total des investissements (tableau 16).

Tableau 16

Evolution de l'investissement public et privé 1975/77-1982/84

(en milliards de francs CFA)

Secteurs	1975-1977 a/ (en pourcentage)		1978-1979 b/ (en pourcentage)		1980 c/ (en pourcentage)		1981 d/ (en pourcentage)		1982-1984 e/ (en pourcentage)	
Public f/	27,0	(23,3)	17,0	(25,8)	62,9	(48,2)	63,6	(33,5)	463,9	(55,2)
Privé non-pétrolier	4,0	(3,4)	3,9	(5,9)	4,6	(3,5)	5,5	(2,7)	74,5	(8,8)
Privé pétrolier	85,0	(72,3)	45,0	(68,3)	63,0	(48,3)	121,0	(63,8)	301,6	(35,8)
Total privé	89,0	(76,7)	48,9	(74,2)	67,6	(51,8)	126,0	(66,5)	376,1	(44,8)
Total f/	116,0	(100)	65,9	(100)	130,5	(100)	189,6	(100)	840,0	(100)

Source : Ministère du Plan.

a/ Plan triennal.

b/ Plan biennal.

c/ Plan complémentaire.

d/ Plan transitoire.

e/ Premier plan quinquennal (1982-1986).

f/ Hors administrations.

Depuis 1982, les investissements industriels ont représenté, en moyenne, moins de 10 % de l'investissement total. Les investissements des entreprises industrielles du secteur public sont largement supérieurs à ceux du secteur privé (tableau 17).

Tableau 17

Valeur et répartition des investissements des entreprises industrielles dans les secteurs public et privé 1982-1985

(en milliards de francs CFA)

Secteurs	1982 (en pour- centage)		1983 (en pour- centage)		1984 (en pour- centage)		1985 a/ (en pour- centage)	
Public	16,8	(77,4)	16,7	(64,8)	12,8	(60,1)	8,9	(76,7)
Privé	4,9	(22,6)	9,1	(35,2)	5,9	(39,9)	2,7	(23,3)
Total	21,7	(100)	25,8	(100)	14,8	(100)	11,6	(100)

Source : Ministère du Plan.

a/ Prévisions.

Les statistiques concernant la répartition de la formation brute de capital fixe par branche industrielle ne sont pas disponibles au Congo (les Comptes nationaux évaluant uniquement la ventilation de la FBCF par produit). Une estimation de cette répartition peut être faite en prenant le montant de la consommation de capital fixe comme un indicateur des flux annuels d'investissements et du stock de capital investi par branche industrielle 1/.

D'après l'évolution de cet indicateur (tableau 18), les efforts d'investissements ont été les plus notables dans l'industrie chimique et celle des dérivés du pétrole (redressement de la raffinerie de Pointe-Noire et création de la CORAF). Les investissements totaux de la branche sont passés de moins de 1 % de la FBCF industrielle totale en 1975 à près de 20 % en 1985. La croissance des investissements des industries de produits minéraux non métalliques s'est effectué à un rythme moins soutenu (redressement de la CIDOLOU et construction de UBC). Pour l'ensemble des branches, à l'exception du textile et de l'industrie du papier, la période 1981-82 a été marquée par une très nette croissance de l'investissement qui s'est stabilisé par la suite.

1/ La consommation de capital fixe est une composante de la valeur ajoutée des branches industrielles. Elle n'est qu'un indicateur grossier des investissements et du stock de capital fixe installé, dans la mesure où son montant dépend en partie des règles fiscales concernant l'amortissement du capital.

Tableau 18
Répartition estimative a/ des investissements et du capital
fixe par branches industrielles, 1975-1985

(en pourcentage)

Branches	1975	1981	1982	1983	1984	1985 b/
Ensemble de l'industrie	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
agro-alimentaire	58,8	59,0	47,9	55,2	49,6	43,8
textiles	13,9	5,0	4,8	6,1	4,9	7,0
bois	14,9	13,0	17,6	18,3	13,5	14,6
papier-papier-carton	1,2	5,1	3,0	(-)	(-)	(-)
chimie et dérivés du pétrole	0,3	5,5	7,8	4,4	21,1	19,1
produits minéraux non métalliques	0,2	5,0	10,4	6,7	5,0	9,2
transformation des métaux	0,4	6,2	8,2	8,1	5,2	5,5

Source : Comptes nationaux, livraisons diverses.

a/ Estimations effectuées sur la consommation de capital fixe.

b/ Estimations provisoires.

2.5 Répartition géographique des entreprises industrielles

Les entreprises industrielles congolaises sont très inégalement réparties sur l'ensemble du territoire. Le nord du pays (Likouala, Sangha, Cuvette et Plateaux), essentiellement agricole et sylvicole, n'accueille que des établissements industriels de petites dimensions concentrés exclusivement dans les branches agro-alimentaires (à Ouesso, Owando et Mossaka) et de transformation du bois (à Ouesso, Mbirou et Impfondo). Le développement du secteur industriel dans les régions septentrionales du Congo se heurte principalement à la faiblesse des infrastructures de transport permettant de relier la région nord au reste du pays et notamment à sa bordure maritime. L'isolement de la région septentrionale joue défavorablement sur l'approvisionnement en intrants industriels et limite les débouchés à une demande régionale particulièrement dispersée (le nord occupe une superficie de 225 000 km² pour une population de l'ordre de 326 000 habitants, soit moins de 1,5 habitant au kilomètre carré). La faiblesse des infrastructures de communication pénalise particulièrement la filière bois : si le nord jouit d'avantages comparatifs en matière de production sylvicole, l'absence d'infrastructures de transport terrestre le contraint à acheminer les grumes par flottage sur le fleuve Congo, ce qui limite

la croissance de la valeur ajoutée des industries régionales de transformation du bois.

Au contraire, le sud-ouest du pays (Pool, Lekoumou, Bouenza, Niari et Kouilou) regroupe la quasi-totalité de l'appareil industriel national. Pointe-Noire, première ville industrielle du Congo, accueille principalement des industries chimiques et des dérivés du pétrole, ainsi que les plus grandes entreprises de construction métalliques. La région du "Corridor" (Loubomo, Nkayi, Madingou, Loutété et Mindouli) regroupe les industries agro-alimentaires et les industries de transformation de produits minéraux non métalliques (cimenterie, broyage du calcaire ...). L'appareil industriel localisé à Brazzaville est plus diversifié, mais sa dimension demeure restreinte. Au total, le sud-ouest du pays constitue le véritable tissu industriel du Congo. Il dispose, par opposition au reste du pays, d'infrastructures de transport (constituées par le chemin de fer et une route nationale) lui permettant un approvisionnement en intrants et assurant l'évacuation de sa production. Regroupant 80 % de la population congolaise et la quasi-totalité des urbains, le sud-ouest constitue un marché de près de 1,5 millions d'habitants.

Le plan quinquennal 1982-86 préconise une réorganisation de l'espace national et une meilleure répartition des activités économiques sur l'ensemble du territoire. La priorité est ainsi donnée au développement des infrastructures de communication (notamment dans le nord du pays) et au maillage de l'espace national par la constitution de villages locaux et le développement de centres secondaires. Cette politique d'aménagement vise notamment à limiter l'exode rural (du nord vers le sud) et à revitaliser les régions septentrionales du pays.

3. STRATEGIES, POLITIQUES, PLANS ET INSTITUTIONS DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

3.1 Les objectifs de la politique industrielle

Le premier plan quinquennal (1982-1986) de la République Populaire du Congo retient sept grands objectifs généraux :

- Assurer un développement autodynamique et autosuffisant;
- Mettre en valeur l'espace national par un recentrage régional;
- Rompre l'encerclement étranger et l'étau extérieur;
- Lutter contre le chômage en limitant l'exode rural et en adaptant le système de formation aux besoins des entreprises industrielles.
- Assurer l'indépendance alimentaire en faisant de l'agriculture la base du développement;
- Améliorer le niveau de vie de la population;
- Lutter contre l'exploitation du travail.

En matière de développement industriel, le plan quinquennal 1982-86 retient quatre grands objectifs 1/ :

- Reconstruire l'économie nationale par la consolidation des entreprises industrielles à participation d'Etat, par le développement de la production et l'augmentation de la productivité;
- Renforcer l'unité nationale par une meilleure répartition des entreprises industrielles sur l'ensemble du territoire national;
- Rendre l'économie congolaise autosuffisante en développant l'intégration économique et les relations intersectorielles entre les branches industrielles;
- Promouvoir la révolution sociale en créant un secteur socio-économique caractérisé par des rapports de coopération dans le travail industriel, et en limitant les rapports de production capitalistes et bureaucratiques.

La priorité a été accordée au redressement des entreprises industrielles à participation d'Etat. Le plan de redressement s'élevait en 1982 à 39 milliards de francs CFA (aux prix de 1981), dont 15 à charge de l'Etat, 21,7 milliards financés par emprunts, et 2,1 milliards de francs CFA financés par des ressources locales.

Le tableau 19 indique que la valeur des projets nouveaux s'élevait à 95,5 milliards de F CFA, soit un peu moins de 10 % du montant total des investissements planifiés au cours du quinquennat. La priorité

1/ Cette section a été rédigée à partir de documents officiels et notamment : République populaire du Congo, Plan quinquennal 1982-86, cahier 2 : Plans sectoriels. Brazzaville 1981. République populaire du Congo, rapport d'évaluation du Plan 1982-86; Ministère de l'industrie et de l'artisanat. Brazzaville, diverses livraisons.

accordée dans le plan à la construction et aux infrastructures devait se traduire par un développement important des industries de matériaux de construction (extension des capacités de production et diversification des matériaux de construction). L'objectif de satisfaction des besoins alimentaires devait se traduire par une redynamisation des industries agro-alimentaires et le développement de la filière agro-industrielle qui les soutient.

Tableau 19
Investissements industriels planifiés au cours du plan
quinquennal 1982-1986

(en millions de francs CFA)

Branches industrielles	Valeur de la FBCF en millions de francs CFA 1981	Part en % du total
Industries agro-alimentaires	18 898	19,7
Industries de biens de consommation et divers	8 324	8,7
Industries de matériaux de construction	52 127	54,6
Industries du bois	5 704	6,0
Industries de la transformation des métaux	6 206	6,5
Mesures générales et études	4 295	4,5
Total	95 554	100,0

Source : Plan quinquennal 1982-86, cahier 2.

Le retournement du marché pétrolier et les difficultés financières enregistrées au niveau du budget de l'Etat ont profondément obéré la réalisation du Plan. Peu de projets nouveaux ont réellement dépassé le stade des études, et les efforts d'investissement ont été essentiellement consacrés au redressement des entreprises industrielles d'Etat (cf. annexe. tableau A-5).

3.2 Nouvelles orientations de la politique industrielle et changement de priorités pour les investissements

Vers le milieu de 1985, le Gouvernement congolais a adopté un

programme d'ajustement structurel à moyen terme pour redresser les déséquilibres économiques, intérieurs et extérieurs, provoqués par la baisse des prix pétroliers, corriger les mauvais résultats du secteur public et alléger le fardeau croissant de la dette. Le FMI a approuvé un arrangement "stand-by" pour le Congo, d'un montant de 22,40 millions de DTS, en soutien au programme économique et financier de son Gouvernement. Ce programme, prévu pour les années 1986-87, tend à réduire le déficit actuel des comptes extérieurs, à stimuler l'activité économique et à contenir les pressions inflationnistes 1/. Il comprend des mesures de grande envergure portant sur l'offre et la demande, dont la plupart sont déjà en cours d'application.

Ce programme d'ajustement structurel a entraîné 40 % de réduction de dépenses inscrites dans le Plan quinquennal. Les principales mesures qu'il prévoit comprennent une diminution du déficit budgétaire global par des réductions massives des dépenses gouvernementales et l'accroissement de recettes "hors pétrole", une diminution des dettes gouvernementales intérieures, l'élimination de l'encours de la dette extérieure, une gestion prudente de celle-ci, un programme approprié pour les investissements publics, et l'application progressive de politiques souples en matière de marché et de prix. Compte tenu de la chute des recettes du pétrole, le programme vise à canaliser l'investissement public vers des projets à rendement rapide dans les secteurs productifs de l'économie, en particulier l'agriculture et la sylviculture.

Le Gouvernement a également l'intention de poursuivre ses efforts d'encouragement à l'investissement privé et à la promotion de petites et moyennes entreprises. Le programme contient également certaines mesures spécifiques pour améliorer la situation financière de plusieurs entreprises clés du secteur public, avant de procéder à une vaste réforme de celui-ci, devant être entreprise en 1987, avec le concours de la Banque mondiale.

Actuellement en préparation, le plan de développement industriel 1987-1991 retient cinq objectifs prioritaires 2/ :

- Reconstruire l'économie nationale par la consolidation des entreprises d'Etat et l'augmentation de la productivité;
- Elargir et diversifier les bases de la croissance nationale en rendant les unités industrielles capables d'assurer elles-mêmes le renouvellement et le développement de leurs usines de production;

1/ Voir FMI, Etude n° 86/28, 2 septembre 1986, p. 280.

2/ Cette section a été rédigée à partir de documents officiels et notamment : Parti congolais du travail, secrétariat permanent, département du Plan et de l'économie : Directives en vue du Plan 1987-1991 dans le secteur industriel, Brazzaville, août 1985.

CIATA/Ministère de l'industrie et des petites entreprises : Eléments de politique industrielle à moyen et long terme. Version provisoire, Brazzaville, mars 1986.

- Atteindre l'équilibre hors pétrole de la balance commerciale, en couvrant les importations de biens d'équipement et de produits intermédiaires non disponibles localement par des exportations de biens produits sur le territoire;
- Eviter des disparités régionales dans le développement industriel, dans le but d'unifier le territoire national et de réaliser une répartition harmonieuse des activités sur l'ensemble du territoire;
- Redresser des entreprises industrielles par la réalisation de nouveaux projets. Ce redressement suppose la création ou le développement de sociétés nationales d'études et d'ingénierie réalisant les études de faisabilité, les études de marché et exerçant le contrôle technique de la réalisation des projets.

Ces grandes options se traduisent par un certain nombre de choix intersectoriels :

- Conformément, aux objectifs nationaux de développement auto-dynamique et autosuffisant, à l'objectif d'autosuffisance alimentaire d'ici l'an 2000, le plan industriel retient le développement prioritaire de la filière agro-industrie. Le développement des industries agro-alimentaires participe à la fois à la politique de substitution d'importation engagée par les pouvoirs publics congolais et au renforcement des liaisons intersectorielles entre les branches industrielles ^{1/}. En particulier, l'augmentation des liens agriculture-industrie serait assurée par des projets de production d'huile d'arachide à destination du marché local (projet soutenu par l'entreprise d'Etat HUILKA) et par un projet de maïzerie (soutenu par la MAB) à des fins d'alimentation humaine et du bétail.

Les stratégies industrielles concernant le développement de la filière bois (activités sylvicoles et industries de transformation du bois) restent encore à définir. Deux grandes options sont actuellement à l'étude. La première favoriserait l'exportation de produits primaires à faible valeur ajoutée nationale : production de poteaux téléphoniques, modules préfabriqués pour des maisons en bois. Un projet de production de charbon de bois exporté vers les pays du Sahel est actuellement à l'étude. La seconde option envisage une substitution d'exportation en faveur des produits de filières à haute valeur ajoutée nationale. Cette deuxième option suppose la reprise du projet de construction d'une usine de pâte à papier à partir de l'eucalyptus (20 000 ha). Une

^{1/} Pour une vue d'ensemble des liaisons intersectorielles entre branches industrielles, voir l'annexe tableau A-6 : "matrice des coefficients techniques en produits locaux". L'annexe tableau A-7 présente la part des intrants intermédiaires locaux et importés dans la consommation totale de biens intermédiaires par les sous-secteurs industriels. Ce tableau fait ressortir le degré de dépendance vis-à-vis de la consommation locale intermédiaire, et l'ampleur de la substitution à l'importation.

réévaluation du projet devrait avoir lieu d'ici à 1987 et porter essentiellement sur sa dimension (qui serait sans doute réduite compte tenu des études de faisabilité réalisées lors du premier plan quinquennal).

Ces choix intersectoriels s'accompagnent de mesures de politique économique concernant le développement du secteur industriel. Les directives générales du troisième congrès extraordinaire du PCT (1981) sont réaffirmées, 1/ notamment celles concernant le développement prioritaire du secteur d'Etat. La liberté d'entreprendre et l'initiative privée sont reconnues, et même favorisées (cf annexe B). Le rôle du secteur public semble avoir été repensé en faveur du secteur privé, y compris sa gestion étrangère et sa participation dans l'investissement industriel. L'accent est mis tout particulièrement sur le développement des petites et moyennes entreprises (PME) constituées par des ressortissants congolais. La promotion des petites et moyennes entreprises est faite, depuis 1985, par le Ministère des PME. Elle vise à accorder aux PME nationales une préférence sur les marchés publics, à réduire les procédures administratives, à aider ces entreprises dans la commercialisation de leur production et dans leur approvisionnement en intrants. Un projet de structure décentralisée (au niveau régional) d'aide au développement de cette catégorie d'entreprise est actuellement à l'étude. De telles structures permettront, à terme, de favoriser le regroupement des PME et de leur apporter les services d'ingénierie qui leur sont nécessaires.

En ce qui concerne les directives se rapportant au développement du secteur privé contrôlé, par des entreprises étrangères, l'importance que la politique industrielle attache à ce secteur n'a pas encore été officiellement définie. Néanmoins, selon certaines indications, "l'association d'une entreprise privée nationale avec une entreprise privée étrangère pourra être autorisée".

L'incertitude qui pèse sur le marché pétrolier et les actuelles difficultés financières du Congo ont entraîné un retard dans l'élaboration du second plan quinquennal, prévu pour la période de 1987-1991. Selon toute probabilité, le Plan pourrait être retardé : au milieu de 1986, on n'en percevait pas encore les grandes lignes. Il est probable que les priorités établies par le Gouvernement en consultation avec le FMI et la Banque mondiale, concernant le réajustement financier à court terme, modifieront les options de politique générale définies fin 1985 et début 1986.

1/ Les directives définies par le 3^{ème} Congrès extraordinaire du PCT (Parti du travail congolais), mars 1979, partagent l'activité économique en trois secteurs : le secteur d'Etat, dont le développement représente une priorité, doit bénéficier du monopole d'exploitation dans les secteurs suivants : l'énergie, le crédit, les banques, l'assurance et les transports intérieurs; vient ensuite le secteur privé, et enfin, "le capital privé étranger". Ces directives précisent que le secteur privé dans son ensemble doit "fonctionner en harmonie avec le secteur d'Etat, et non pas comme un instrument de sa destruction".

Un retard analogue pourra intervenir dans le programme industriel pour 1987-1991. De nombreux projets d'investissements, élaborés en 1984-85 et programmés pour application en 1987-91, ont déjà été abandonnés. Parmi eux :

- le projet d'une fonderie-moulage à Mossendjo pour la fabrication de pièces détachées pour matériel agricole;
- un projet d'industrie du bois à Mossendjo;
- 9 projets régionaux de préfabrication d'éléments en béton, d'une capacité de 3 000 tonnes;
- 9 projets de charpenterie - cadres de porte, menuiserie - d'une capacité totale de 5 400 m³ par an;
- un projet de fabrication de logis en bois semi-mobiles.

D'autres projets d'investissements ont été maintenus, encore que, pour certains d'entre eux, la mise en oeuvre en soit provisoirement suspendue. Parmi eux :

- le projet Congobrik à Yaka-Yaka, d'une capacité de 2,7 millions de briques par an;
- le projet CICO de création d'une usine de ciment;
- le projet de production d'allumettes par BETOU (FALCO) est conditionné par le redressement de l'entreprise Falco;
- un projet de rechapage de pneus;
- un projet de production de béton armé à Loubomo par l'entreprise FERCO, d'une capacité de 12 000 tonnes par an. Les conclusions pessimistes d'une étude de faisabilité semblent entraver sa réalisation.

L'exécution d'un certain nombre de ces projets a été suspendue principalement à cause de leur ampleur excessive. L'ajournement des principaux projets de l'industrie du bois paraît imputable aux difficultés rencontrées par le Congo pour trouver des partenaires étrangers dans des "opérations en association". Le réexamen périodique du projet de pâte à papier, dont on espérait qu'il représenterait l'industrie congolaise "d'après le pétrole", et la suspension du projet de l'industrie du bois à Mossendjo constituent, à cet égard, des exemples caractéristiques.

3.3 Cadre institutionnel pour le développement industriel

Au Congo, la répartition des compétences entre les ministères techniques ne correspond pas nécessairement au découpage sectoriel du contrôle de l'appareil industriel. Pour l'industrie, la tutelle s'exerce suivant la nature des activités : les industries agro-alimentaires relèvent du Ministère de l'agriculture et de l'élevage; les industries des dérivés du pétrole (essentiellement la raffinerie) du Ministère des mines et de l'énergie; enfin, les industries manufacturières du Ministère de l'industrie et de la pêche. La coordination est assurée par le Ministère du Plan qui est chargé notamment de définir les grands axes de la politique industrielle. Depuis août 1984, la tutelle du Ministère de l'industrie sur l'ensemble des activités industrielles tend à s'accroître, sans être encore totalement réalisée. Cependant, les orientations du

deuxième Plan quinquennal prévoient, que c'est au Ministère de l'industrie que reviendra la charge de concevoir, élaborer, coordonner et de faire exécuter la politique industrielle du pays. Pour ce faire, ce Ministère dispose de trois structures administratives :

- Le Secrétariat général à l'industrie, chargé de la conception de la politique industrielle;
- La Direction des études et de la planification, chargée d'établir des plans à long terme sur le développement du secteur industriel;
- La Direction du contrôle et de l'orientation, chargée de l'exécution du plan et de sa réalisation dans les entreprises publiques.

A ces structures administratives au niveau central s'ajoutent des organismes publics chargés d'apporter une assistance technique aux entreprises industrielles.

La Société d'ingénierie et de maintenance industrielle (SIMI) a pour objet de réaliser des études d'ingénierie pour des projets faisant intervenir des technologies simples (briquetteries, tuileries, ateliers de charpente et de menuiserie ...). L'extension de ces projets est prévue sur tout le territoire. La SIMI a été créée en 1983 sous forme de société d'économie mixte alliant les intérêts du Gouvernement congolais (48 %) à deux sociétés étrangères (l'une française, pour 8 % des parts, et l'autre, espagnole, pour 43 %). La SIMI a pour mission :

- de réaliser des études économiques et commerciales, des études technico-économiques, des études de procédé et de conception;
- de réaliser des études de faisabilité des projets;
- de contrôler et de suivre les travaux sur site et de piloter l'exécution des projets;
- de guider et d'assister l'entreprise ou les responsables du projet dans la gestion de leurs usines;
- d'élaborer des programmes d'entretien préventif et curatif;
- d'assurer la formation dans le domaine de la maintenance.

La SIMI dispose d'un effectif permanent de 11 personnes, assistées par 3 consultants étrangers. La subvention d'équipement accordée par l'Etat congolais s'élève à environ 90 millions de francs CFA.

L'Office de développement des petites et moyennes entreprises (ODPME) (précédemment Office de développement industriel (ODI)) a pour rôle de promouvoir et de contribuer au développement de la petite et moyenne industrie, ainsi que l'artisanat de production. L'ODI a plus particulièrement comme mission de :

- fournir une assistance technique et financière aux unités de production relevant de sa compétence;
- fournir un appui technologique à ce secteur d'activité;
- d'assurer le financement direct ou indirect de certaines catégories d'investissement;

- recenser des partenaires économiques étrangers en vue d'aider à la promotion d'activités nouvelles du point de vue technique et organisationnel.

L'ODI dispose de 17 agents. Son budget initial au titre du Plan quinquennal 1982-86 s'élevait à 1 300 millions de francs CFA (budget propre de fonctionnement et d'investissement) auquel venait s'ajouter un milliard de francs CFA pour le fonds de développement industriel et artisanal. Les crédits effectivement alloués à l'ODI ont été de 100 millions de francs CFA en 1982, et de 29 millions de francs CFA en 1984. Passant, en 1985, sous tutelle du Ministère des petites et moyennes entreprises, l'ODI a modifié sa dénomination sociale pour devenir l'Office de développement des petites et moyennes entreprises (ODPME).

Le Centre d'expertise des projets d'investissement (CEPI) est un organisme récent bénéficiant du concours des Nations Unies. Sous tutelle du Ministère du Plan, le CEPI est plus particulièrement chargé de réaliser des études économiques : études de faisabilité, études de marché, évaluation de projets.

La cellule PMI de la Banque nationale de développement du Congo (BNDC) est plus particulièrement chargée d'apporter une assistance financière aux projets industriels de petites dimensions. Le financement est effectué soit sur les fonds propres de la BNDC, soit au travers d'une ligne de crédit. Depuis sa création en 1979, 19 projets ont été financés par ligne de crédit de la Banque africaine pour le développement (BAD) pour un montant de 1 400 millions de francs CFA. Le montant total des crédits accordés aux entrepreneurs peut atteindre 75 % du montant total des investissements, les fonds propres ne pouvant jamais être inférieurs à 25 % de ce total.

Le Bureau d'informations techniques, économiques et commerciales (BITEC) a été créé en 1983. Agence du centre congolais du commerce extérieur (CCCE), le BITEC est installé à Paris. Il a pour mission :

- de fournir aux hommes d'affaires congolais les informations nécessaires à leurs activités (prix, normes de production, informations sur les circuits d'import-export, etc.);
- d'assurer la liaison entre les hommes d'affaires congolais et étrangers;
- d'assurer la promotion de la production nationale congolaise sur les marchés extérieurs.

4. RESSOURCES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

4.1 Ressources humaines

En tenant compte de la déformation de la pyramide des âges au niveau de la classe des 0-14 ans, qui représente entre 45 et 50 % de la population totale (1,9 million d'habitants environ), la population économiquement active (15-59 ans) peut être évaluée à 570 000 personnes, soit environ 40 % de la population totale. Ce taux global doit être modulé en fonction du sexe, de la classe d'âge et du lieu de résidence de la population (villes principales, centres secondaires, campagnes) :

- Selon une enquête effectuée par le CRETH-Urbantor en 1981 ^{1/}, 25,22 % de la population urbaine totale a moins de 7 ans; 39,91 % est scolarisée; 17,88 % est constituée par des adultes non actifs (âgés de plus de 65 ans). Au total, la part des actifs dans le total de la population urbaine n'excède pas 16,99 %;
- Le taux brut d'activité ^{2/} féminin est faible : il est compris entre 17,9 % à Brazzaville et 10,8 % à Pointe-Noire;
- Compte tenu des taux de scolarisation très élevés qu'enregistre le Congo ^{3/}, les taux d'activités de la classe d'âge des 15-19 ans n'excèdent sans doute pas les 20 %, et ceux de la classe des 20-24 ans les 75 % (56,4 % dans les centres secondaires).

On peut estimer entre 35 et 40 % la part de la population active employée dans l'agriculture. Ce ratio est particulièrement bas; la moyenne pour l'Afrique subsaharienne s'établit aux alentours des 71 %. Il est imputable au niveau élevé de la population urbaine qui représente plus de 50 % de la population totale du Congo. La population active employée dans l'industrie au sens large (y compris les mines, le pétrole, la construction et la fourniture d'énergie) représente 26 % de la population active totale; enfin, celle employée dans les services marchands et non marchands s'élève à 39 %.

Depuis les années soixante, l'éducation occupe une place centrale dans le développement économique et social du Congo. Celui-ci est

^{1/} CRETH-Urbantor : Etudes socio-urbaines. Ministère des travaux publics, Brazzaville, octobre 1981.

^{2/} Le taux brut d'activité se définit comme le rapport entre le nombre d'actifs au travail et la population active totale (15-59 ans), multiplié par 100.

^{3/} Le nombre d'inscrits à l'école primaire en pourcentage du groupe d'âge pertinent était de 58 % en 1978 (contre 63 % en moyenne pour l'Afrique subsaharienne) et le nombre d'inscrits à l'école secondaire en pourcentage du groupe d'âge pertinent atteignait 69 % (contre 13 % en moyenne pour l'Afrique subsaharienne).

aujourd'hui un des pays les plus scolarisés d'Afrique subsaharienne. La scolarisation dans le premier degré d'études générales est pratiquement totale depuis 1970 : le taux de scolarisation de la classe d'âge des 6-11 ans est d'environ 98 %. Les disparités régionales en matière de taux de scolarisation dans le primaire sont extrêmement faibles, et ces derniers ne sont jamais inférieurs à 85 % (la moyenne pour les centres urbains secondaires étant de 91,9 %). Au cours de la décennie soixante-dix, les effectifs de l'enseignement secondaire ont connu une croissance supérieure à ceux du primaire, passant de 9 265 (en 1964) à 127 210 en 1978. L'accroissement des effectifs du premier cycle des études secondaires a été de 19,4 % l'an, celui du deuxième cycle de 26,3 % l'an, alors que l'enseignement technique voyait ses effectifs croître de 8 % l'an, passant de 3 700 élèves (en 1965) à 10 900 en 1978. Les effectifs de l'enseignement supérieur sont passés au cours de la même période de 613 à 3 642.

Cette "explosion scolaire" explique la forte proportion des hommes âgés de plus de quinze ans maintenus dans le système éducatif. En 1980, ce taux était de 41,3 % à Brazzaville, de 38,8 % à pointe-Noire, et de 27,2 % dans les centres urbains secondaires. En moyenne, près de 40 % de la population active se trouve en cours d'études.

Si cette tendance se maintient, le nombre d'élèves inscrits dans le système scolaire serait, en 1986, de l'ordre de 650 000 (contre 515 000 en 1977/78). Compte tenu de la très forte scolarisation passée, le taux d'accroissement du nombre d'élèves dans le premier degré du premier cycle pourrait être légèrement supérieur aux taux d'accroissement démographique. On peut estimer à 430 000 le nombre d'élèves dans le premier degré et à 160 000 celui du deuxième degré. L'enseignement secondaire connaît les répercussions de la croissance antérieure de l'enseignement fondamental. Selon les tendances des années précédentes, il y aurait environ 40 000 élèves en 1986 et, compte tenu du taux d'échec au baccalauréat, environ 6 000 non-bacheliers sortant du système scolaire. On peut estimer, enfin, que 12 000 étudiants sortiront de l'enseignement supérieur, dont près de 9 000 sans diplôme de fin d'études (tableau 20).

La croissance rapide du nombre de sortants du système scolaire (aux niveaux secondaire et supérieur) pose le problème de leur absorption dans le système productif (cf. annexe-tableau A-9). Du fait de la très faible croissance de l'emploi dans le secteur privé (que l'on peut estimer de l'ordre de 1 % l'an entre 1980 et 1984), c'est le secteur public qui a absorbé la majeure partie des sortants du système éducatif. L'emploi dans les administrations publiques - à l'exception des forces de sécurité et de l'armée - a crû ainsi de 29 % l'an entre 1980 et 1983, passant de 34 790 en 1982 à 44 801 en 1983. Ce gonflement des effectifs a contribué à l'augmentation sensible des dépenses de fonctionnement du gouvernement central. Entre 1980 et 1984, les salaires versés par l'administration ont crû de 16,2 % l'an, passant de 36,9 milliards de francs CFA en 1980 à 67,3 milliards de francs CFA en 1984. La masse salariale du gouvernement central représentait alors 40,6 % des dépenses de fonctionnement.

Tableau 20
Evolution des effectifs scolarisés par niveaux
d'enseignement, 1977/78 - 1985/86

Niveaux d'enseignement	1977/78		1986/86 a/	
	Effectifs	Part en %	Effectifs	Part en %
1er degré primaire	359 000	69,5	430 000	64,5
2ème degré primaire	119 000	23,1	160 000	24,0
Secondaire général	19 000	3,7	40 000	6,0
Technique 1er degré	8 500	1,7	15 000	2,3
Technique 2ème degré	4 000	0,8	8 000	1,2
Formation des enseignants	900	0,2	1 200	0,2
Supérieur	5 450	1,0	12 000	1,8

Source : Ph. HUGON : Bilan-diagnostic de l'économie congolaise à la veille du premier plan quinquennal.
CERED, Université Paris-X, 1983.

a/ Estimation.

L'Etat est de loin le premier employeur au Congo, représentant 32 % de l'emploi total, 45 % de l'emploi urbain et 70 % de l'emploi salarié. L'emploi dans les entreprises d'Etat a crû, quant à lui, de 8,5 % l'an entre 1980 et 1984.

4.2 Ressources agricoles

La place de l'agriculture dans l'économie congolaise demeure extrêmement modeste : si, avec l'élevage et la pêche, ce secteur occupe quelque 200 000 actifs (soit près de 40 % de la population active totale), il ne contribue que pour moins de 10 % à la formation du produit intérieur brut. Les surfaces agricoles utilisées sont réduites : sur 34,2 millions d'hectares, moins de 230 000 sont utilisés pour l'agriculture (soit moins de 0,6 % de l'étendue du territoire national).

Environ trois quarts des surfaces cultivées sont affectés aux cultures vivrières. Celles-ci comprennent le manioc (700 000 tonnes produites en 1983/84) et le plantain (60 000 tonnes). Les rendements des cultures vivrières sont faibles : 696 Kg/ha pour les céréales (contre 856 Kg/ha en moyenne en Afrique subsaharienne), 857 Kg/ha pour le riz (contre 1 780), 4 107 KG/ha pour le manioc (contre 7 373 Kg/ha en moyenne pour l'Afrique subsaharienne et 12 195 Kg/ha pour le Zaïre). Une part importante de cette production vivrière est

destinée à la consommation locale en milieu rural, alors que l'approvisionnement des centres urbains (qui regroupent plus de 50 % de la population totale) est assuré en grande partie par des importations alimentaires : celles-ci ont été multipliées par 17,2 entre 1960 et 1982, et le coefficient de dépendance alimentaire 1/ est passé de l'indice 100 en 1960 à 151 en 1980.

Le développement des cultures industrielles a connu de nombreuses difficultés. La production de sucre, de l'ordre de 100 000 tonnes dans les années soixante, a chuté rapidement au cours de la décennie soixante-dix pour atteindre 12 000 tonnes environ en 1980 (correspondant à 11,5 % de la capacité des sucreries en activité). Malgré le relèvement de la production entre 1980 et 1984 (de 12 300 tonnes à 30 900 tonnes, soit un taux annuel moyen de croissance de l'ordre de 38 % l'an), celle-ci ne représente guère plus de 30 % du niveau atteint dans les années soixante. Les difficultés financières de la société d'Etat SUCO obèrent la réalisation du plan quinquennal dans le domaine sucrier. Ce dernier avait retenu pour 1986 un objectif de production de 750 000 tonnes de sucre brut, correspondant à une production de canne à sucre d'environ 750 000 tonnes et à la culture de 14 à 15 000 hectares. La production de palmistes et d'huile de palme a enregistré une décroissance sensiblement identique à celle de la production sucrière. En 1980, la production d'huile de palme (1925 tonnes) représentait moins de 40 % du niveau enregistré dans les années soixante. Depuis 1970, la production a chuté au rythme moyen de -5,3 % l'an.

Le cacao et le café ont connu une évolution plus favorable. Après les records enregistrés en 1977 (café : 5 184 tonnes; cacao : 3 021 tonnes), la production s'est stabilisée depuis 1980 autour de 1 500 - 2 000 tonnes pour le cacao et de 2 500 tonnes pour le café. Le maintien du niveau de la production pour ces deux cultures d'exportation s'explique en partie par le relèvement des prix d'achat aux producteurs, qui ont augmenté de 18 % (pour le cacao) et de 23 % (pour le café) entre 1980 et 1984 (alors que le prix des autres cultures n'a pas été modifié). D'une façon générale, l'augmentation des prix aux producteurs a été inférieure à l'augmentation des prix à la consommation (qui ont crû de 60 % entre 1980 et 1985).

Sylviculture

Premier secteur exportateur jusque dans les années soixante-dix, la sylviculture a vu son importance décroître au profit du pétrole. Cette baisse relative (la sylviculture ne contribuait plus que pour 1,3 % au PIB en 1981 et pour 1,8 % en 1984) s'est accompagnée d'un déclin absolu de la production de grumes entre 1970 (802 000 mètres cubes) et 1975 (321 000 mètres cubes). La reprise de l'exploitation

1/ Le coefficient de dépendance alimentaire est défini comme la somme des importations et de la production alimentaire rapportée à la production alimentaire et multipliée par 100.

Tableau 21
Evolution de la production agricole, 1970-1984
(en milliers de tonnes)

Cultures	1970	1972	1974	1976	1978	1980	1981	1982	1983	1984
<u>Cultures vivrières</u>										
Manioc	461	489	515	556	580	580	628	650	672	696
Plantain	29	32	33	34	35	38	62	57	60	.
Maïs	.	.	.	0,2	5,9	3,3	3,6	3,6	2,6	2,8
Paddy	2,6	3,4	2,1	1,9	0,6	0,9	1,0	1,2	1,1	0,5
<u>Cultures industrielles</u>										
Café	1,5	1,1	1,3	2,3	4,9	2,5	2,5	1,8	2,2	2,5
Cacao	1,3	2,1	2,4	2,3	2,2	2,3	2,0	2,2	1,5	1,7
Canne à sucre	667	246	341 a/	.	.	12,3	15,7	20,4	22,6	30,9
Tabac	0,7	0,6	1,1	1,0	0,4	0,4	0,4	0,4	0,1	0,3

Sources : 1970-1978 : Annuaire Statistique 1978, CNSEE 1980.
1980-1984 : Ministère de l'agriculture et de l'élevage.

a/ Donnée valable pour 1973.

forestière s'amorcera réellement après 1979 (478 000 mètres cubes) pour atteindre près de 590 000 mètres cubes en 1984. La fourniture de grumes aux usines locales de sciage, placage et déroulage du bois a suivi cette tendance (tableau 22).

Tableau 22
Evolution de la production et des utilisations de bois
en grumes 1970-1984
(en milliers de mètres cubes)

	1970	1975	1980	1981	1982	1983	1984
Production	802	321	603	527	517	514	588
Livraison aux usines locales	210	193	279	205	202	188	250
Exportation	592	128	324	322	315	326	338

Source : Direction des Eaux et Forêts.

La poursuite de cette tendance ascendante dépend non seulement de la gestion du patrimoine forestier (reboisement et entretien de la forêt), mais aussi de la réussite du programme de maillage de l'espace inscrit au plan quinquennal 1982-1986. La révision du CFCO (chemin de fer Congo-Océan), l'amélioration du réseau fluvial devraient contribuer à la diminution des temps de transport des grumes et à leur meilleur acheminement. Une fourniture régulière de courant électrique aux industries de transformation du bois devrait permettre un relèvement de la valeur ajoutée de cette branche.

A l'exploitation de la forêt naturelle (20 millions d'hectares dont 13 millions exploitables commercialement), viennent s'ajouter maintenant les 20 000 hectares de plantation d'eucalyptus. Cette forêt artificielle est à la base d'un vaste projet de fabrication de pâte à papier (290 000 tonnes par an). Cependant, en raison des difficultés rencontrées dans le financement du projet, la taille de ce dernier a été réduite et sa réalisation effective repoussée. Les eucalyptus sont actuellement commercialisés sur le marché international sous forme de rondins.

4.3 Ressources minières et énergétiques

Ressources minières

Le Congo dispose d'importants gisements de minerais métalliques (zinc, plomb, cuivre, étain, fer, argent, titane, wolfram, or...), de minerais de métaux rares (ilménite), de substances non métalliques (potasse, silice, calcaire de cimenterie, phosphates) et de gemmes (corindon, diamants). Toutefois, seuls le plomb et le zinc font actuellement l'objet d'une exploitation industrielle.

La production de plomb et de zinc a connu, depuis les années soixante, une évolution très irrégulière tenant à la fois aux variations des cours de ces minerais sur le marché mondial et aux modifications dans les accords d'exploitation concédés par les autorités congolaises. En moyenne, depuis les années soixante, la production de minerais de plomb et de zinc a oscillé entre 2 000 tonnes et 20 000 tonnes. Les réserves sont évaluées à près de 1,5 million de tonnes (soit 25 années d'exploitation). Une usine de traitement située à Mfouati dispose d'une capacité théorique de 70 000 tonnes par an.

Ressources énergétiques

Le Congo dispose d'un potentiel énergétique considérable : producteur de pétrole, il possède en outre de nombreux sites utilisés ou utilisables pour la production d'énergie hydro-électrique.

La production de pétrole est concentrée sur les gisements off-shore de Pointe-Indienne, au large de Pointe-Noire. Depuis 1971, la production a crû fortement, passant d'un peu plus de 100 000 barils/an en 1971 à 42,3 millions de barils en 1984 (tableau 23); elle a presque doublé entre 1980 (22,9 millions de barils) et 1984. Actuellement, 26 plates-formes de forage sont posées et 114 puits forés. Les capacités de stockage du terminal pétrolier de Djèno sont d'environ 370 000 mètres cubes. ELF-Congo, filiale de la société française ELF-Aquitaine, et AGIP Recherches Congo sont les principaux opérateurs au niveau de la recherche et de l'exploitation.

La consommation nationale de produits pétroliers est passée de 206 milliers de tonnes en 1974 à 273 milliers de tonnes en 1984. Au cours de cette période, le volume de la demande a connu de sensibles variations (+10 % entre 1974 et 1976; -2% entre 1976 et 1978). Sur période récente, la consommation, après avoir crû de 8 % en moyenne et par an entre 1980 et 1982, a chuté de 3 % l'an entre 1983 et 1984, reflétant par là-même le ralentissement de l'activité économique nationale.

Le commerce des produits pétroliers sur le territoire national est le monopole d'une société d'Etat HYDROCONGO. Jusqu'en 1983, la totalité des produits pétroliers raffinés étaient importés. Par la suite, la mise en place d'une raffinerie à Pointe-Noire (CORAF) permit progressivement la totale satisfaction de la demande finale à partir des ressources nationales : en 1983, 38,5 % du kérosène, 70,7 % de l'essence et 34 % du carburant diesel consommés au Congo étaient raffinés par la CORAF. Les prix des produits pétroliers, après être restés longtemps stables (il n'y a pas eu notamment de changement de prix à la pompe entre avril 1980 et janvier 1983) ont augmenté de 12 à 43 % suivant les produits, en janvier 1983, et de 18 à 33 % en mai 1984. Cette augmentation des prix a permis à la CORAF de cesser de produire à perte et de dégager un profit de l'ordre de 0,9 milliard de francs CFA en 1984. Les prix actuels permettent de couvrir les coûts moyens totaux.

La non-réalisation du projet de barrage hydro-électrique sur les gorges de la Sounda (élaboré dans les années soixante) a certainement

Tableau 23

Evolution de la production et de la consommation d'énergie au Congo, 1974-1984

	1974	1976	1978	1980	1981	1982	1983	1984
Pétrole brut millions barils/an	17,1	14,0	17,0	22,9	28,9	32,3	38,0	42,3
Consommation nationale de produits pétroliers raffinés (milliers de tonnes/an)	206,1	251,8	241,3	251,7	259,8	293,2	280,5	273,1
Production d'énergie électrique (millions de Kw/h)	96,6	113,0	54,9	154,6	158,7	200,2	232,5	252,6
dont :								
-hydro-électricité	54,1	62,0	54,8	100,0	103,2	175,7	230,6	250,8
-thermo-électricité	44,5	51,0	0,1	54,5	54,8	24,5	1,9	1,8
Importation d'électricité (millions de Kw/h)	.	.	.	6,8	19,3	26,1	57,0	80,5

Source : Ministère des mines et de l'énergie, Direction de l'énergie.

contribué au ralentissement du développement industriel du Congo 1/. Le pays dispose actuellement de 2 centrales hydrauliques (centrale du Djoué à Brazzaville mise en service en 1958, et centrale de la Bouença mise en service en 1979), et de quatre centrales thermiques (Brazzaville - 1938 -, Pointe-Noire - 1935 -, Loubomo - 1954 - et Nkayi). Si l'on ajoute à ces unités de production les neuf à dix microcentrales implantées en milieu rural, on peut estimer à 120 MW la puissance électrique installée. Cependant, la vétusté et l'obsolescence d'une partie du matériel et du réseau ne garantissent guère plus de 65 MW de puissance utile. Dans cette production totale, l'énergie d'origine thermique, qui représentait encore 35 % du total en 1980, ne comptait guère pour plus de 1 % en 1984.

Entre 1967 et 1980, la demande d'énergie électrique a crû en moyenne de 8,24 % l'an, avec des écarts dans les rythmes de croissance suivant la nature du courant électrique distribué : la base tension s'est accrue à un rythme nettement plus lent (+7,27 %) que la haute-tension (+13,17 % l'an). Depuis 1980, la production a augmenté rapidement (de l'ordre de 13 % l'an entre 1980 et 1984). La demande a cependant dépassé l'offre nationale, en croissant de 20 % par an : le déficit énergétique congolais a donc été comblé par des importations d'énergie électrique en provenance du Zaïre (qui dispose d'une surcapacité de production importante). Au total, la production nationale congolaise couvrait environ 76 % des besoins exprimés en 1984.

4.4 Ressources financières

Le niveau de l'épargne intérieure brute au Congo est étroitement lié à celui des ressources pétrolières. Le premier choc pétrolier de 1973/74 s'est accompagné d'une nette remontée de l'épargne intérieure brute qui est passée de -4,8 millions de francs CFA en 1972 à +22,9 milliards en 1974. La deuxième vive croissance de la production et du prix pétroliers en 1978/79 a induit des effets tout à fait comparables : entre 1978 et 1980, l'épargne intérieure brute a crû de 45,3 % en moyenne annuelle passant de 4,2 milliards de Francs CFA (en 1978) à 128,5 milliards en 1980. Dans le même temps, la propension moyenne à consommer a chuté de 61,7 % (en 1978) à 41,03 % en 1980. Depuis 1980, le taux d'épargne brute s'établit en moyenne autour de 36,7 %, avec un minimum de 30 % en 1981, et un maximum de 48,6 % en 1982. (Voir annexe tableau A-10).

Le niveau de l'épargne intérieure brute, notamment depuis le deuxième choc pétrolier, apparaît globalement suffisant pour financer la formation brute de capital fixe : la croissance de l'investissement total (qui passe de 21,2 % du PIB en 1978 à 60,2 % en 1982) s'accompagnera d'une augmentation de l'épargne intérieure brute; cette

1/ Ce projet prévoyait la production d'environ 7 milliards de kilowatts-heure. Le barrage aurait dû avoir des effets d'entraînement directs et indirects sur les industries de transformation du bois et sur les industries extractives.

dernière, exprimée en pourcentage de l'investissement total, passant de 9,7 % en 1978 à 99,6 % en 1980, et à 122,1 % en 1984. Cependant, si l'on intègre à cette épargne intérieure brute le revenu des facteurs, l'épargne nationale brute s'avère largement insuffisante à financer l'investissement total : au cours de la période 1980-1984, l'épargne nationale brute s'est établie en moyenne aux alentours de 7,5 milliards de francs CFA, cette moyenne masquant elle-même de profondes fluctuations de l'indicateur.

Compte tenu de l'importance des revenus des facteurs versés à l'extérieur, le financement du déficit courant des finances publiques a été principalement assuré, depuis 1980, par des emprunts extérieurs (ces derniers contribuant pour 10,5 % au financement du déficit public en 1980, pour 62 % en 1982, et pour 125 % en 1983. Le niveau du financement extérieur net, exprimé en pourcentage des ressources fiscales totales, n'a cessé de diminuer depuis 1974, passant de 44 % en cette année à 26,5 % en 1980, et de 13,2 % en 1983 à moins de 0,9 % en 1984.

L'additif à l'arrangement "stand-by" du FMI portant sur 22,40 millions de DTS, a eu pour effet de porter au total de 141,3 millions de dollars, le montant de la coopération extérieure sous forme d'assistance en capital au Congo. Par rapport à 1984, cela a constitué une augmentation de 42 %. Au cours de 1985, 3 787 millions de dollars à 26 % ont été consacrés à l'industrie, provenant principalement de sources bilatérales (France/CEE). Les tableaux A-11 et A-12 fournissent d'autres détails sur l'assistance financière extérieure au Congo en 1985.

4.5 Perspectives industrielles et rôle de la coopération technique

Les fluctuations du marché pétrolier rendent incertaines les perspectives d'un développement industriel du Congo. Les déficits accumulés des finances publiques et de la balance des paiements ont amené le gouvernement à appliquer un programme d'ajustement structurel en collaboration avec le FMI et la BM, ainsi qu'à adopter des changements de politique prévoyant le rétablissement d'un équilibre macro-économique et financier et le redressement des entreprises publiques. Le développement à court et moyen terme du marché pétrolier ne manquera pas d'influencer ces efforts de réajustement.

On envisage la possibilité de deux scénarios :

- i) La dépression que traverse actuellement le marché pétrolier sera de courte durée, et le prix du baril de pétrole remontera d'ici la fin de 1986 ou le début de 1987 à environ 15-20 dollars (un niveau que de nombreux observateurs internationaux considèrent réaliste). La croissance des ressources pétrolières exercera alors un impact positif sur le réajustement financier. A moyen terme, si les objectifs généraux du Plan ne sont pas modifiés, le maintien du programme tendant à décentraliser les pôles de croissance et à renforcer les liens interrégionaux exercera un effet

d'entraînement sur le secteur du bâtiment et des travaux publics, comportant des effets heureux pour les industries des matériaux de construction. A court terme, la réanimation du secteur pétrolier pourra comporter des effets multiplicateurs sur la branche des industries métallurgiques et mécaniques, directement liée au pétrole (Pointe-Noire). A son tour, cette réanimation permettra l'application de projets d'investissements dans le domaine de la substitution aux importations, liée à la croissance de la demande finale, principalement urbaine.

- ii) Au contraire, en cas de poursuite de la dépression dans l'industrie pétrolière, le prix du baril pourrait descendre à 5-10 dollars. La crise pétrolière accroîtrait alors les difficultés d'application du Programme d'ajustement structurel et pourrait exercer une influence fâcheuse sur la stabilité politique et sociale du pays. Si cette crise devait continuer, il faudrait mettre en oeuvre des projets de substitution aux exportations, en renforçant celui de la pâte à papier et du papier. Le développement d'industries de traitement du bois exercerait des effets en amont sur la sylviculture.

Indépendamment des futures orientations économiques, certains problèmes demeureront, représentant des obstacles majeurs au développement industriel du Congo. Ce sont :

- La faiblesse de la demande intérieure d'une population de 1,8 million d'habitants. Elle pourrait cependant être contrebalancée par l'exploitation de la demande réelle liée au revenu pétrolier. Mais cette demande a été limitée par la baisse du prix du pétrole : selon toute possibilité, la consommation domestique finale stagnera entre 1985 et 1987. En même temps, la baisse des exportations de produits industriels du Congo vers les pays de l'Union douanière centrafricaine (UDCA) et le Zaïre s'est poursuivie.
- Le problème de la compétitivité de l'industrie congolaise face à la concurrence internationale constitue un obstacle au développement des projets de substitution aux importations. La protection du marché intérieur (à laquelle les autorités congolaises ont déjà eu recours pour développer leurs projets intéressant les cimenteries et les minoteries) n'a pas manqué de pénaliser lourdement l'économie du pays. Il paraît difficile de recourir à nouveau à de telles pratiques protectionnistes, qui sont en contradiction avec les principales clauses des prêts du FMI consentis pour l'application de "l'ajustement structurel".

A la lumière de ces considérations, on peut percevoir que la priorité devra être donnée à l'analyse des perspectives de développement industriel à moyen et long terme. De telles études analytiques, outre l'approfondissement qu'elles permettront des aspects macro-économiques et financiers des deux scénarios, pourront être entreprises par secteurs, avec évaluation et observation attentive

des projets de développement. Le retard apporté à l'élaboration du deuxième Plan quinquennal est peut-être en partie imputable à l'absence d'une telle approche macro-économique et sectorielle. Contrairement à ce qu'on observe dans de nombreux pays, particulièrement d'Afrique occidentale, le Plan congolais n'est pas "une collection de projets, sans plan ni cohérence", mais "un plan sans projets" 1/. Ces analyses prospectives peuvent également permettre de scruter et d'évaluer les projets de substitution aux exportations dans le cadre d'un partage international des tâches, et la substitution aux importations dans celui d'une intégration économique au sein de la région économique centrafricaine.

Le Plan congolais avait prévu, avant la fin de 1986, l'investissement de 30 milliards de francs CFA pour le redressement des entreprises de l'Etat et l'expansion des activités industrielles. L'application d'une vingtaine de nouveaux projets avait également été programmée pour la fin de 1986. Leur mise en oeuvre effective semble contrariée par les difficultés financières actuelles. Par lui-même, le marché intérieur est beaucoup trop étroit pour soutenir l'expansion du secteur industriel. La concurrence des pays voisins, du Cameroun en particulier, paraît freiner l'expansion industrielle. Le Congo a développé les mêmes industries que ses voisins : le textile, la pâte à papier, le raffinage du pétrole, etc. Les progrès accomplis dans les transports intérieurs régionaux accroissent la concurrence des pays voisins.

Promouvoir des industries efficaces fondées sur l'agriculture représente à l'évidence un besoin urgent. Il faut déployer de nouveaux efforts, en saisissant en premier lieu les possibilités qu'offre l'amélioration du marché outre-mer, tout particulièrement pour un grand marché à l'intérieur de l'Union douanière centrafricaine. Le développement des produits forestiers peut, à cet égard, offrir des chances, si l'on parvient à résoudre les problèmes des transports intérieurs.

Compte tenu des incertitudes qui pèsent sur le secteur pétrolier, il serait nécessaire, pour compenser la chute brutale de l'investissement industriel, d'obtenir des investissements étrangers appropriés. Il faudrait également faire appel à des compétences techniques pour réduire l'actuelle vulnérabilité du pays aux variations des prix mondiaux du pétrole, et pour accroître le secteur industriel dans le cadre d'une approche plus pragmatique.

1/ Cf. Ph. Hugon et O. Sudrie : "Les crises de la planification africaine : diagnostic et propositions". Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), juillet 1986.

La coopération extérieure peut exercer un rôle important dans le soutien de la stabilité et de la croissance économiques du pays. Dans le domaine de l'assistance technique, le Congo a reçu une aide multilatérale et bilatérale équivalant, en 1985, à 38,8 millions de dollars, en baisse de 23 % environ (47,7 millions de dollars en 1984 ^{1/}).

L'assistance bilatérale représente la source principale de l'assistance technique : 86,7 % du total. En 1985, ce fut essentiellement celle de la France (76,5 %), des Etats-Unis (12,37 %), de la République fédérale d'Allemagne (4,65 %) et de l'Italie (4,20 %). En outre, une assistance bilatérale substantielle fut apportée par les pays socialistes de l'Europe de l'Est et par la Chine.

L'assistance technique multilatérale a représenté en 1985 13,3 % de l'assistance totale, avec une baisse de 31 % par rapport à 1984, principalement imputable à la réduction de l'assistance fournie par le Fonds européen pour le développement. Le système des Nations Unies a apporté en 1985 une assistance technique équivalant à 4,7 millions de dollars, soit 12,3 % du total de l'assistance technique reçue par le Congo en cette année. (Voir tableau A-13).

Les principaux secteurs qui ont bénéficié de l'assistance technique bilatérale et multilatérale étaient : l'agriculture (22,58 %), la santé (14,85 %), l'éducation (14,80 %), les transports et communications (13,96 %) et l'emploi (12,70 %). L'assistance au secteur industriel n'a pas dépassé 520 000 dollars environ, soit 1,33 % de l'assistance technique totale. Sur ce montant, 296 000 dollars ont été fournis par la France, et 222 000 dollars par le PNUD, l'ONUDI et le BIT. On trouvera d'autres indications sur les programmes d'assistance technique de l'ONUDI, passés ou en cours, dans l'Annexe D.

Le PNUD a pu maintenir le niveau général de son programme, grâce à de substantielles participations aux coûts de la part de gouvernements de pays, représentant un montant de 7,7 millions de dollars pendant la période 1982-1985. Bien que la majeure partie de l'aide du PNUD (60 % environ) ait été consacrée au secteur agricole (projets intéressant les sucreries, le développement de la production de café et de cacao, l'extension des cultures vivrières, l'exploitation rurale de la pêche, le développement de la sylviculture, etc.), il y a lieu de mentionner également l'assistance technique qu'il a apportée à la gestion des entreprises du secteur public, aux petites et moyennes entreprises, ainsi qu'à l'évaluation de projets industriels. L'ONUDI a apporté son concours dans l'élaboration d'un projet financé par le PNUD destiné à faciliter l'approbation par le Ministère de la planification des projets industriels, dans la préparation d'un projet complémentaire dans ce domaine, ainsi que dans la planification industrielle. Cette dernière opération a débuté en novembre 1985 avec un budget de 774 600 dollars.

^{1/} Rapport sur la coopération pour le développement en République populaire du Congo, Programme des Nations Unies pour le Développement, Brazzaville, août/septembre 1986.

A la lumière de ces analyses, dans leurs grandes lignes, les priorités de l'assistance multilatérale et bilatérale au secteur industriel congolais paraissent être les suivantes :

- analyses politiques des perspectives du développement industriel à moyen et long terme, avec identification des options et des perspectives d'un développement subsectoriel;
- identification et évaluation des projets de développement industriel;
- assistance aux petites et moyennes entreprises industrielles;
- amélioration des résultats obtenus par les entreprises industrielles du secteur public;
- amélioration de la compétitivité de la production industrielle et accroissement de la capacité d'utilisation;
- promotion d'industries fondées sur l'agriculture;
- développement d'industries fondées sur la forêt;
- développement d'industries de biens d'équipement simples liées au traitement de la production agricole;
- promotion de la spécialisation subrégionale et coopération au développement industriel dans le cadre de l'Union douanière et économique centrafricaine.

La nouvelle attitude pragmatique que le Gouvernement a adoptée, en faisant ressortir les meilleurs résultats obtenus par les entreprises privées par comparaison avec celles du secteur public, devrait attirer de nouveaux investissements étrangers, ainsi que la coopération technique des organismes multilatéraux et bilatéraux.

Annexe A

Tableaux statistiques

Tableau A-1
Taux de croissance du produit intérieur brut par secteurs
d'activité 1980-1984
 (aux prix de 1980)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Agriculture, élevage et pêche	6,6	-0,6	-16,4	1,7	2,7	0,0
Sylviculture	1,5	-10,4	-7,2	-1,6	33,3	...
Industries et mines a/	15,8	17,2	15,0	0,0	-7,0	...
Pétrole	14,8	32,2	12,7	11,1	11,3	...
Travaux publics	3,3	36,3	32,2	10,1	-2,7	...
Transports et communications	32,2	19,2	9,2	-6,3	6,8	...
Commerce et services	26,2	50,2	32,3	-3,8	-14,5	...
Services non marchands	5,7	8,0	-6,2	2,4	5,0	...
Taxes sur importations	22,5	2,3	24,6	1,8	5,3	...
PIB	17,5	24,0	13,0	3,5	2,5	-3,0

Source : Comptes nationaux, diverses livraisons.

a/ Hors pétrole.

Tableau A-2
Indices de la production industrielle, 1982-1985
 (Base 100 = 1er semestre 1983)

Branches industrielles	1 sem 82	2 sem 82	1 sem 83	2 sem 83	1 sem 84	2 sem 84	1 sem 85
Industries agro-alimentaires	102	120	100	120	121	136	112
- Boulangeries	87	96	100	116	136	140	102
- Boissons et tabac	97	91	100	96	114	104	112
- Autres I.A.A	180	525	100	427	203	544	125
Textiles	106	102	100	76	110	82	84
Industries du bois	101	122	100	125	122	134	103
Papier	109	102	100	97	96	61	56
Chimie et dérivés du pétrole	93	104	100	83	85	105	98
Minéraux non métalliques	76	89	100	83	23	-	15
Industries de transformation des métaux	128	122	100	129	96	87	70
Total industries manufacturières	98	101	100	86	89	81	80

Source : Ministère du Plan : Enquêtes semestrielles de conjoncture, diverses livraisons.

Tableau A-3

Evolution de la valeur ajoutée industrielle, 1975-1985 (années choisies)

(en millions de francs CFA)

Branches (CITI)	1975	1978	1981	1982	1983	1984	1985 a/
Industries agro-alimentaires (311 + 313 + 314)	4 509	8 660	16 616	11 378	17 122	20 506	23 239
Textiles (321)	2 407	2 164	2 841	2 154	2 152	2 710	650
Industries du bois (331)	2 271	3 941	5 515	5 639	6 231	6 910	7 264
Papier-carton (331)	290	652	967	389	543	685	890
Chimie (351 + 353)	-1 533	1 207	3 939	5 365	9 100	7 157	8 498
Minéraux non métalliques (361)	1 261	378	177	-216	227	-535	1 290
Transformation des métaux (371)	1 289	2 357	4 265	6 203	5 066	4 205	3 599
Total (300)	10 494	19 359	34 344	30 912	40 441	41 638	45 430

Source : Comptes nationaux, diverses livraisons.

a/ Chiffres provisoires, comptes nationaux provisoires 1985, avril 1986.

Tableau A-4

Production industrielle, valeur ajoutée, exportations et importations, 1975-84
(en millions de francs CFA)

Branches industrielles	Production			Valeur ajoutée			Exportations			Importations		
	1975	1981	1984	1975	1981	1984	1975	1981	1984	1975	1981	1984
Agro-alimentaire	26 146	56 383	51 901	4 509	16 616	20 506	3 821	300	5 970	10 701	36 473	56 572
Textiles	3 412	8 977	11 356	2 407	2 841	2 710	441	1 200	3 975	5 483	20 259	26 384
Industries du bois	3 421	13 436	18 438	2 271	5 515	6 910	530	9 591	11 386	430	1 437	4 775
Papier-carton	396	1 543	1 747	290	987	685	-	-	-	2 239	10 921	13 569
Industrie chimique	1 594	7 178	70 453	-1 553	3 939	7 157	4 005	-	24 700	14 729	53 428	50 766
Minéraux non métalliques	1 443	2 333	382	1 261	177	-585	-	-	72	1 017	5 828	18 534
Industries de transformation des métaux	4 862	9 986	10 926	1 289	4 269	4 205	4 467	-	-	33 794	175 347	220 977

Source : Comptes nationaux, diverses livraisons.

Tableau A-5
Investissements dans les entreprises industrielles
du secteur public et niveau d'accomplissement du premier Plan
Quinquennal 1982-86
 (en millions de francs CFA)

Branches indus- trielles	1982	1983	1984	1985 a/	Total	Niveau d'accomplissement du Plan 1982-86 (en pourcentage)
Industries agro- alimentaires	11,1	3,0	2,9	1,2	18,4	71
Biens de consommation	2,1	1,3	0,5	0,4	4,5	24
Bois/papier	0,3	(.)	0,1	0,3	0,7	10
Matériau. de construction	7,5	7,1	8,0	0,9	23,7	30
Transfor- mation des métaux	-	0,4	0,1	0,2	0,7	7
Total	21,1	12,1	11,9	3,0	48,2	34

Source : Ministère de l'industrie et des petites entreprises,
Exécution financière du premier Plan quinquennal
 1982-1986 Brazzaville, mars 1986

a/ Pour la fraction de l'année jusqu'au 30.10.85.

Tableau A-6
Matrice des coefficients techniques en produits locaux, 1984
(en pourcentage)

Produits/branches	01	02	03	04	05	06	07	08	09	11	12	13	14	15	16
01 Agriculture, élevage, pêche	4,5	-	-	1,9	-	-	-	-	-	-	-	3,6	-	-	3,3
02 Sylviculture	-	3,4	-	-	-	27,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-
03 Industries extractives	-	-	-	-	-	-	-	65,0	4,9	-	-	1,8	-	-	-
04 Industries agro-alimentaires	2,1	-	-	3,4	-	-	-	-	-	-	-	52,7	-	-	1,5
05 Industries textiles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
06 Industries du bois	-	-	-	-	-	13,1	-	-	-	-	1,5	-	-	-	-
07 Industries du papier-carton	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
08 Industries chimiques	1,7	12,0	1,1	6,1	18,6	6,0	-	4,9	12,1	-	5,8	7,7	-	11,3	2,1
09 Produits minéraux non métalliques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 Industries de transformation des métaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,8	-	-	-	-	-
11 Electricité, eau et gaz	-	-	-	1,1	-	1,7	-	-	24,6	-	2,2	-	-	-	2,0
12 Bâtiment	-	-	4,2	-	-	-	-	1,6	-	-	-	6,0	-	2,3	1,9
13 Restaurants et hôtels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,3	-	-	-	1,4
14 Transports et communication	-	-	-	-	-	-	-	-	12,3	-	1,5	4,4	1,5	1,3	2,5
15 Services marchands	-	4,7	3,4	3,4	2,7	-	-	2,8	12,8	1,7	3,0	5,6	1,7	5,1	2,6
16 Services non marchands	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : Calculs effectués d'après les Comptes nationaux, 1984. Voir note technique jointe.

Note technique sur le tableau A-6

Le coefficient technique $x(i, j)$ exprime le ratio des consommations intermédiaires de biens (i) utilisées dans la fabrication du bien (j). Si l'on note $CI(i, j)$ les consommations intermédiaires en produit (i) par la branche (j) et $Y(j)$ la production effective de la branche (j) alors :

$$x(i, j) = CI(i, j) / Y(j)$$

Le système de comptabilité nationale des Nations Unies permet de distinguer l'origine des intrants nécessaires à la production d'intrants produits localement ou importés. La matrice des coefficients techniques présentée dans la Tableau A-6 ne mesure que la part des consommations intermédiaires produites au Congo dans la production effective des branches.

Dans cette matrice, les branches produisant les intrants figurent en colonne, alors que les produits utilisés comme consommation intermédiaire par les branches figurent en ligne (ainsi, une production de 100 dans l'industrie textile - colonne 5 - requiert elle, 18,6 de produits des industries chimiques - ligne 8).

La matrice des coefficients techniques est un indicateur de la structure productive d'un pays. Mais cette structure est d'autant plus désarticulée que le nombre de coefficients techniques nuls ou faiblement positifs est important. Dans le cas du Congo, la faible intégration économique interne vient limiter les effets multiplicateurs.

Annexe A-7

Répartition des consommations intermédiaires des branches
industrielles suivant l'origine des intrants, 1984
(en pourcentage)

Branches industrielles	Consommations intermédiaires locales	Consommations intermédiaires importées
Agriculture, élevage et pêche	57,2	42,8
Sylviculture	64,9	35,1
Industries extractives	42,2	57,8
Industries agro-alimentaires	29,7	70,3
Industries textiles	31,5	68,5
Industries du bois	82,3	17,7
Industries du papier-carton	9,7	90,3
Industries chimiques	84,8	15,2
Industries produits minéraux non métalliques	78,7	21,3
Industries de transformation des métaux	12,6	87,4
Electricité, eau et gaz	48,6	51,4
Bâtiment	54,3	45,7
Restaurants et hôtels	87,7	12,3
Transports et communication	54,2	45,7
Services marchands	40,5	59,5
Services non marchands	52,1	47,9

Source : Calculs effectués à partir des Comptes nationaux 1984.

Tableau A-8
Ratios nets d'activité a/ de la population masculine par classes
d'âge en 1980
 (en pourcentage)

Classes	Brazzaville	Pointe-Noire	Centres urbains secondaires
15 - 19 ans	18,53	10,84	13,25
20 - 24	35,79	78,33	56,40
25 - 29	84,59	91,31	86,20
30 - 34	89,27	92,07	93,71
35 - 39	90,59	88,79	95,14
40 - 44	92,14	90,59	96,35
45 - 49	87,97	87,90	93,35
50 - 54	75,20	70,12	83,19
55 - 60	55,36	67,36	63,07
Total	70,17	82,96	84,65

Source : CRETH-Urbano, Etudes socio-urbaines. Brazzaville 1981.

a/ Le ratio net d'activité se définit comme celui de l'emploi réel dans une classe d'âge par rapport au nombre total des personnes disponibles pour un emploi dans cette classe d'âge.

Exemple : A : population totale de la classe d'âge considérée
 B : population alphabète
 D : population active (occupant un emploi)

$$\text{ratio net d'activité} = \frac{D}{A - B} \times 100$$

Tableau A-9

Bilan prévisionnel formation-emploi selon le niveau scolaire et la branche, 1982-86

Branches	Niveaux de scolarisation											
	Niveau I a/			Niveau II b/			Niveaux III et IV c/			Ensemble		
	Dem.	Offre	Solde	Dem.	Offre	Solde	Dem.	Offre	Solde	Dem.	Offre	Solde
Agriculture	1 867	294	<u>1573*</u>	3 512	552	<u>2 960</u>	4 257	721	<u>3 536</u>	9 636	1 567	<u>8 069</u>
Industries minières extractives + électriques + construction	1 043	445	<u>598</u>	1 328	593	<u>735</u>	1 791	1 396	<u>395</u>	4 162	2 434	<u>1 728</u>
Industries manufacturières	241	131	<u>110</u>	212	643	431	1 681	3 065	1 384	2 134	3 839	1 705
Transports + commerce + hôtellerie	172	229	57	94	739	645	22	1 390	1 368	288	2 358	2 070
Finances + économie + administration	1 386	1 846	460	1 983	2 523	540	649	-	<u>649</u>	4 018	4 369	351
Enseignement et recherche	11 410	2 620	<u>8 790</u>	8 973	4 712	<u>4 261</u>	24	1 040	1 016	20 407	8 372	<u>12 035</u>
Médico-social	1 005	517	<u>488</u>	3 666	3 139	<u>527</u>	22	2 990	2 968	4 693	6 646	1 953
Travail + relations exté- rieures + culture + comptabilité	1 082	662	<u>420</u>	425	1 299	874	415	1 720	1 305	1 922	3 681	1 759
Total	18 206	6 744	<u>11 462</u>	20 193	14 200	<u>5 993</u>	8 861	12 322	3 461	47 260	33 266	<u>13 994</u>
Main-d'oeuvre non spécialisée	-	-	-	-	17 554	17 554	4 302	88 315	84 013	4 302	105 869	101 567
Total général	18 206	6 744	<u>11 462</u>	20 193	31 754	11 561	13 163	100 637	87 474	51 562	139 135	87 573

Source : B. Millot, Le syndrome du diplôme et le chômage des diplômés : Le cas de la République populaire du Congo. BIT/PECTA, avril 1984

Notes : a/ Niveau I : Enseignement supérieur
 b/ Niveau II : Enseignement secondaire
 c/ Niveau III : Enseignement fondamental II
 Niveau IV : Enseignement fondamental I

* Les chiffres soulignés correspondent à des soldes négatifs.

Tableau A-10
Indicateurs de l'épargne et de l'investissement, 1970-1984

	1970	1972	1974	1976	1978	1980	1981	1982	1983	1984
aux d'épargne intérieure brute	-1,8	-3,4	16,7	-5,0	2,0	35,6	30,0	48,6	33,1	36,4
Taux d'épargne nationale brute	-4,4	-5,4	13,4	-11,2	-7,3	5,0	-9,7	11,8	-6,0	4,3
Revenus net des facteurs en % de l'épargne intérieure brute	71,4	54,8	-22,7	111,4	-421,4	-87,3	-129,7	-77,4	-116,8	-80,0
Epargne intérieure brute en % de l'investissement	-7,6	-14,6	72,2	-24,0	9,7	99,6	62,5	80,6	79,9	122,1
Propension à consommer	73,8	72,4	55,7	69,7	61,7	41,0	40,7	39,6	39,7	38,7
Total des investissements en à du PIB	25,4	23,2	23,1	20,8	21,2	35,8	48,2	60,2	41,5	29,9

Sources : Calculs effectués à partir des Comptes nationaux et des balances des paiements, diverses livraisons.

Tableau A-11
Résumé de la coopération extérieure sous forme d'assistance en capital en 1985
(en milliers de dollars E.-U.)

Secteurs	Assistance d'un système des Nations Unies autre que le PNUD a/	Coopération multinationale b/ (pour- centage)		Coopération bilatérale (pour- centage)		Total (pour- centage)	
03 Ressources naturelles		19 485	24,3			19 485	13,8
04 Agriculture, sylviculture, pêche		31 042	38,7	18 689	30,57	49 731	35,2
05 Industrie		9,1	0,01	3 778	6,35	3 787,1	2,6
06 Transports et communi- cations		14 769	18,5	27 000	44	41 769	29,6
09 Logement				1 444	2,36	1 444	1,05
10 Santé		76,6	0,09	10 000	16,36	10 076,6	7,15
11 Education		14 765	18,4			14 765	10,45
15 Culture				222,22	0,36	222,22	0,15
Total général		80 146,7	100	61 133,22	100	141 279,92	100
Pourcentage du total		57		43		100	

Source : Programme des Nations Unies pour le développement, Rapport sur le Coopération pour le Développement en République populaire du Congo, 1985, Brazzaville, août/septembre 1986.

a/ Normalement la seule organisation concernée est la Banque mondiale, mais ses chiffres pour 1985 ne sont pas disponibles.

b/ Banque des Etats d'Afrique centrale (BEAC), Fonds de développement européen/CEE et Banque pour le développement de l'Afrique.

Tableau A-12
Assistance en capital au secteur industriel financée par des sources extérieures en 1985
(en milliers de dollars E.-U)

Projet/activité	Source de l'investissement	Public/privé ou mixte	Financement en 1985			Commentaires
			Prêts/crédits	Subventions	Participation	
SUCO	France/ FCCE/a/	Public	1 111	323		Financement d'éléments de matériel pour sucrerie. Taux d'intérêts : 5 %. Durée : 15 ans dont 5 différés.
CAIEM Mantsoumba	France/ FCCE/a/	Public	2 667	869		Financement d'un programme de développement pour un complexe agro-industriel à Mantsoumba. Taux d'intérêts : 5 %. Durée : 15 ans dont 5 différés.
Total partiel			3 778			
Installation d'une scie mécanique	Budget de la CEE	Organisme public		9,1		Installation d'une scie mécanique mobile associée à un atelier de transformation de produits finaux.
Total partiel				9,1		

Source : Programme des Nations Unies pour le développement, Rapport sur la Coopération pour le Développement en République populaire du Congo, 1985, Brazzaville, août/septembre 1986.

a/ Fonds central pour la coopération économique (FCCE).

Tableau A-13
Résumé de l'assistance technique au Congo en 1985
(en milliers de dollars E.-U.)

Secteurs	PNUD		Système des Nations Unies autre que le PNUD a/		Coopération bilatérale		Autre b/		Total	
		(pourcentage)		(pourcentage)		(pourcentage)		(pourcentage)		(pourcentage)
01 Affaires politiques					1 556	4,6	200	47,73	1 756	4,55
02 Développement économique	200	12,25			617,6	1,83	200	47,73	1 069,6	2,8
03 Ressources naturelles					603,5	1,79			603,5	1,55
04 Agriculture, sylviculture, pêche	1 477	70,3	1 288	48,71	5 995,3	17,80			8 760,3	22,58
05 Industrie	222	10,7			296,8	0,90			518,8	1,33
06 Transports et communications	4	0,19	27,6	1	5 386,4	16			5 418	13,96
07 Commerce international					223	0,66	19	4,54	242	0,62
08 Population			311	11,76	16,4	0,03			327,4	0,84
09 Logement					50	0,15			50	0,12
10 Santé			521,5	19,72	5 238,8	15,60			5 760,3	14,85
11 Education		1,45	232	8,77	5 479	16,27			5 741	14,80
12 Emploi	27	1,3			4 902	14,56			4 929	12,70
13 Aide humanitaire			200	7,56	81,6	0,24			281,6	0,72
14 Conditions sociales	45	2,18	42	1,58					87	0,22
15 Culture			6	0,30	98,5	0,29			104,5	0,26
16 Science et technique			16	0,60	3 124,5	9,28			3 140,5	8,10
Total général	2 057	100	2 644,1	100	33 669,4	100	419	100	38 789,5	100
Pourcentage du total général	5,3		7		86,7		1		100	

Source : Programme des Nations Unies pour le Développement, Rapport sur la Coopération pour le Développement en République populaire du Congo, 1985, Brazzaville, août/septembre 1986.

a/ Les chiffres de cette colonne comprennent le CIP (chiffre indicatif de planification) et la contribution gouvernementale le contrepartie.

b/ Le seul organisme concerné est le Fonds européen de développement. Il n'y a par conséquent pas pour lui de tableau récapitulatif séparé.

Tableau A-14
Projets et activités d'assistance technique à l'industrie financés par des sources extérieures en 1985
 (en milliers de dollars E.-U.)

Projet/activité	Source l'assistance	Durée du projet	Engagement total pour la durée du projet	Dépenses annuelles en 1985 et/ ou programmées pour l'avenir	Nature de l'assistance
PRC/83/007 CEPI étude et évaluation de projets d'investis- sissement industriel	PNUD/ONUDI	1985-1988	744,6	7,5	<ul style="list-style-type: none"> * Renforcer la capacité institutionnelle de CEPI par la formation et le recyclage de cadres dans les techniques de l'évaluation des projets. * Evaluer les projets présentés par les départements sectoriels. * Harmoniser les procédures et les techniques pour la préparation et l'évaluation des projets entre CEPI et les ministères sectoriels.
PRC/84/005 CENAGES III Gestion des entre- prises publiques	PNUD/ILO	1985-1988	1 261,5	228	<ul style="list-style-type: none"> * Financement de 2 experts et 2 volontaires pour contrôler l'application du plan dans les entreprises d'Etat mixtes. * Rapport-diagnostic et plan rectificatif. * Formation de conseillers nationaux
Total partiel				235,5	
Domaine industriel	France/ FAC	Annuel	154	154	4 assistants techniques pour les mines, l'industrie et le tourisme
Industrie et technologie	France/ FAC	Annuel	111	111	Bourses de fonctionnement et cours de fonctionnement.
Mines, industrie et énergie	France/ FAC	Annuel	31,8	31,8	Missions de consultants : <ul style="list-style-type: none"> * Suivi continu du SNE; * Concours technique aux petites et moyennes entreprises.
Total partiel				296,8	

Source : Programme des Nations Unies pour le Développement, Rapport sur la Coopération pour le Développement en République populaire du Congo, 1985, Brazzaville, août/septembre 1986.

Tableau A-15
Projets de coopération technique pour l'industrie en préparation ou soumis
à approbation (oléoduc)
(en milliers de dollars E.-U.)

Projet / activité	Source de l'assistance	Durée du projet	Engagement total pour la durée du projet	Dépense annuelle en 1985 et/ou programmée pour l'avenir	Nature de l'assistance
PRC/83/007 Etude et évaluation de projets d'investissement industriel (CEPI)	PNUD/ONUDI	1985-1988	744,6		Renforcer la capacité institutionnelle de CEPI par la formation et le recyclage de cadres dans les techniques de l'évaluation des projets.
PRC/84/006 Planification industrielle	PNUD/ONUDI	1986-1987	240		Financement des services d'un conseiller technique supérieur en planification industrielle et de consultants.

Source : Programme des Nations Unies pour le Développement, Rapport sur la Coopération pour le Développement en République du Congo, 1985, Brazzaville, août/septembre 1986.

Annexe B

Code des investissements 1/

Toute entreprise désireuse de créer une activité ou de développer une activité existante dans la République Populaire du Congo peut bénéficier d'une décision particulière d'agrément à un régime privilégié (à l'exclusion des entreprises commerciales qui ne pourront recevoir un agrément que dans le cadre du régime A¹ (voir ci-dessous)).

Les entreprises susceptibles de bénéficier d'un régime privilégié doivent appartenir à l'une des catégories suivantes :

- Entreprises de culture de rapport comportant un stade de transformation ou de conditionnement des produits;
- Entreprises d'élevage comportant des installations en vue de la protection sanitaire du bétail;
- Entreprises industrielles de préparation ou de transformation des produits d'origine végétale ou animale;
- Exploitations, scieries et industries forestières;
- Entreprises de pêche comportant des installations permettant la conservation ou la transformation des produits;
- Usines de fabrication et de montage des articles ou objet manufacturés;
- Entreprises exerçant des activités minières d'extraction, d'enrichissement ou de transformation des substances minérales et des activités connexes;
- Entreprises de recherches pétrolières;
- Entreprises de production d'énergie;
- Entreprises pour le développement des régions touristiques et des industries hôtelières.

Une "Commission nationale des investissements", réunie deux fois par an, est chargée d'examiner les demandes d'agrément.

Dans l'examen des projets, il est tenu compte des éléments d'appréciation suivants :

- Importance des investissements;
- Participation à l'exécution de plans économiques et sociaux;
- Création d'emplois et formation professionnelle;
- Participation des nationaux à la formation du capital;
- Utilisation de matériels donnant toute garantie technique;
- Utilisation ou priorité des matières locales et d'une façon générale des produits locaux;
- Répartition de la masse salariale entre salariés congolais et expatriés;

1/ Loi n° 26/82 du 7 juillet 1982 portant code des investissements.

- Pourcentage d'exportation des produits;
- Taux de valeur ajoutée intérieure;
- Ratio capital investi/emploi créé;
- Localisation des emplois;
- Respect des dispositions législatives et réglementaires sur l'environnement.

Il existe 3 régimes principaux : A, A1 et B.

- Le régime A est le régime général s'appliquant aux entreprises dont l'activité est limitée au territoire du Congo, réalisant un investissement supérieur à 100 millions de francs CFA. Il est accordé pour une durée qui ne peut excéder 10 ans.
- Le régime A1 est le régime accordé aux entrepreneurs de nationalité congolaise, réalisant un investissement supérieur à 10 millions de francs CFA. Il est accordé pour une durée qui ne peut excéder 10 ans.
- Le régime B est réservé aux entreprises d'une importance capitale pour le développement économique de la République populaire du Congo et mettant en jeu des investissements supérieurs à 2 milliards de francs CFA. Sa durée ne peut excéder 15 ans.

Les entreprises agréées au titre du régime A pourront se voir accorder les avantages suivants :

- Application d'un taux global réduit de 5 % des droits et taxes perçus à l'importation sur les matériaux et le matériel, les machines et outillage directement nécessaires à la production et à la transformation des produits;
- Exonération totale des taxes perçues à l'importation, ainsi que des taxes uniques et taxes indirectes perçues à l'intérieur sur les matières premières, les éléments de transformation ainsi, qu'éventuellement, l'énergie électrique.
- Exonération de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux pendant les cinq premiers exercices d'exploitation;
- Exonération de la patente et de la redevance foncière, minière ou forestière pendant les cinq premiers exercices d'exploitation.

Les avantages fiscaux accordés éventuellement aux entreprises agréées au titre du régime A1 sont comparables à ceux du régime A. Ils comportent de plus, pour les entreprises du bâtiment, une réduction de 50 % des taxes à l'importation de véhicules utilitaires (la licence étant de 1 véhicule par tranche de 40 millions d'achat de matériel).

Le régime B comporte la stabilisation du régime fiscal. Pendant sa période d'application (qui ne peut excéder 15 ans), le régime fiscal stabilisé garantit l'entreprise bénéficiaire contre toute aggravation de la fiscalité directe ou indirecte qui lui est applicable à la date

de l'agrément. En outre, tout ou partie des dispositions fiscales ou douanières du régime A peuvent être étendues au régime B, à l'exception de la taxe sur le chiffre d'affaires.

Annexe C

Principales caractéristiques de la fiscalité des entreprises exerçant leur activité au Congo

Les entreprises exerçant leur activité au Congo sont soumises aux impôts et taxes suivants :

- Imposition sur les bénéfices industriels et commerciaux;
- Imposition sur le revenu des valeurs immobilières;
- Impôts sur les salaires;
- Taxe sur le chiffre d'affaires
- Imposition foncière;
- Contribution des patentes.

L'assiette de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux est le bénéfice net comptable taxé à 49 %. L'impôt est versé par acomptes trimestriels basés sur l'impôt dû au titre de l'exercice précédent. Le solde est à régler au plus tard le 30 avril de l'exercice comptable suivant.

L'impôt sur le revenu des valeurs mobilières est une retenue à la source de 22 % des attributions de dividendes et de jetons de présence et de 30 % des versements d'intérêts obligataires.

L'impôt sur les salaires à la charge de l'employeur comprend la taxe forfaitaire sur les salaires (5 % sur les rémunérations individuelles brutes et avantages en nature jusqu'à concurrence de 1,5 million de francs CFA, et 9 % au-delà) et la taxe d'apprentissage (1 % des salaires).

La taxation sur le chiffre d'affaires diffère selon que l'entreprise est soumise ou non au régime de la taxe unique :

- Les entreprises qui y sont soumises sont redevables de la taxe unique à un taux variable selon les produits; la taxe est perçue et contrôlée par l'administration des douanes;
- Les autres entreprises sont redevables, pour toute vente réalisée au Congo de : 1) l'impôt sur le chiffre d'affaires intérieur dont le taux général est de 9 %; 2) la taxe intérieure sur les transactions au taux général de 7,5 %. Ces taxes font l'objet de versements mensuels et doivent être réglées dans les 10 premiers jours du mois suivant.

Toute entreprise assujettie à l'impôt sur les sociétés est tenue d'acquiescer chaque année des bons d'équipement, à hauteur de 10 % du bénéfice net fiscal, nominatifs, incessibles, non négociables, portant intérêt au taux de 3,5 % l'an. Ils sont remboursables dans un délai de deux ans si l'entreprise réalise un certain investissement. A défaut, ils sont convertis en obligations à long terme.

Annexe D

Projets de coopération technique de l'ONUDI exécutés et en cours d'exécution

Responsabilité
du soutien
(Code)

Numéro du projet

Titre du projet

A. Projets déjà exécutés de coopération technique de l'ONUDI

IO/PLAN	(00,0)	TS/PRC/71/001	Assistance dans l'identification et la préparation de projets industriels
IO/PLAN	(32.1.00)	DP/PRC/71/004	Conseiller industriel régional
IO/PLAN	(31.2.A)	JP/PRC/73/004	Conseiller industriel
IO/INFR	(31.4.00)	RP/PRC/74/002	Services de promotion industrielle
IO/INFR	(31.3.L)	DU/PRC/84/007	Assistance au développement des petites et moyennes entreprises
IO/INFR	(31.3.L)	SI/PRC/82/801	Assistance préliminaire au Centre de promotion des petites et moyennes industries (CPPMI)
IO/FCTY	(31.4.B)	TS/PRC/76/001	Assistance aux entreprises d'Etat
IO/FCTY	(31.4.E)	DU/PRC/79/001	Assistance au Centre national de gestion, (agent d'exécution : BIT)
IO/FEAS	(31.6.A)	DP/PRC/79/004	Assistance à la création d'un département d'étude des projets (Organisation associée : FAG)
IO/FEAS	(31.6.A)	TF/PRC/81/001	Expert associé (multifinancement DP/PRC/79/004)
IO/AGRO	(30.6.02)	IS/PRC/71/801	Etude de faisabilité pour l'installation d'une unité agro-industrielle intégrée de traitement d'ananas
IO/AGRO	(30.6.02)	RP/PRC/73/001	Industries alimentaires
IO/AGRO	(31.7.A)	SI/PRC/83/801	Redressement de l'usine d'allumettes "Palco"
IO/AGRO	(31.7.B)	IS/PRC/73/006	Technologue du textile
IO/AGRO	(31.7.C)	UC/PRC/78/060	Développement de l'industrie sucrière
IO/ENG	(30.1.02)	TS/PRC/73/002	Elaboration de projets concernant les machines agricoles
IO/ENG	(30.1.05)	IS/COB/71/807	Réparation et entretien de matériel de transport
IO/ENG	(30.01.05)	SI/PRC/71/807	Réparation et entretien de matériel de transport
IO/CHEM	(30.3.02)	IS/PRC/71/805	Etude de faisabilité pour la production de matériaux de construction et de céramiques
IO/CHEM	(30.4.01)	IS/PRC/71/806	Etude de faisabilité technique et économique de l'extraction de chlorure de sodium et autres produits chimiques extraits de la potasse
IO/CHEM	(32.1.B)	SI/PRC/75/805	Production artistique et artisanat congolais
IO/OD	(32.1.C)	DP/PRC/81/007	Préparation des plans directeurs des secteurs industriels prioritaires
CPE/REL	(70.3.Z)	RP/PRC/81/001	République populaire du Congo : visite du Ministre de l'industrie et de la pêche, accompagné de deux hauts fonctionnaires

B. Projets approuvés de coopération technique de l'ONUDI, 1986

IO/INFR	(31.3.L)	DU/PRC/84/007*	Assistance au développement des petites et moyennes industries
IO/TRNG	(31.5.B)	XP/PRC/86/104	Formation à la gestion
IO/FEAS	(31.6.A)	DP/PRC/83/007*	Bureau central d'expertise et d'évaluation des projets d'investissements (CEPI)

* Projet de dimensions importantes (dotation totale : 150 000 dollars ou plus).

** Dotation totale : 1 000 000 de dollars ou plus.

Annexe E
Principales sociétés industrielles, 1985

Les entreprises ci-après comptent parmi les plus importantes sociétés du secteur privé ou public, par l'investissement en capital ou l'emploi.

Industries nationalisées

Cimenterie Domaniale de Louteté (CIDOLOU) : créée en 1968; cap. 900 millions de francs CFA; production de ciment.

Société Congolaise de Pêches Maritimes (COPEMAR) : cap. 860 millions de francs CFA; traitement des produits de la pêche.

Société Nationale de Distribution d'Eau (SNDE) : fourniture d'eau et assainissement; détient le monopole des puits et de l'importation d'eau minérale.

Société Nationale d'Élevage (SONEL) : créée en 1964; développement de l'élevage semi-intensif; exploitation de semi-produits en coopération avec SIA-CONGO; cap. 80 millions de francs CFA.

Société Nationale de Recherche et d'Exploitation Pétrolière (HYDRO-CONGO) : créée en 1973; recherche et production de pétrole; détient le monopole de la distribution des produits pétroliers au Congo; raffinerie à Pointe-Noire; cap. 710 millions de francs CFA.

Société des Textiles du Congo (SOTEXCO) : créée en 1970; exploite des filatures de coton, des teintureriers et des entreprises de tissage à Kinsoundi; cap. 1 700 millions de francs CFA.

Société Nationale d'Exploitation des Bois (SNEB) : créée en 1970; production de bois d'oeuvre; a fusionné avec l'entreprise de traitement de bois SONATRAB 1983; cap. 2 017 millions de francs CFA.

Sucrerie du Congo : créée en 1978; cap. 500 millions de francs CFA; production de sucre.

Autres sociétés

AGIF Recherches Congo : créée en 1969; cap. 600 millions de francs CFA; participation de l'Etat : 20 % production de pétrole à Loango (gisement en mer).

BATA SA Congolaise : créée en 1965; cap. 250 millions de francs CFA; production de chaussures (matières plastiques, caoutchouc, cuir).

Bernabe Congo : cap. 157,5 millions de francs CFA; articles métalliques, quincaillerie, matériaux de construction.

Brasserie de Brazzaville : créée en 1968; cap. 450 millions de francs CFA; production de bière et boissons sans alcool; entreprise prioritaire.

Elf Congo : créée en 1969; cap. 5 000 millions de francs CFA, participation de l'Etat : 25 % production de pétrole (gisements d'Emerald, I., Y-S et L).

Impressions de Textiles de la République Populaire du Congo (IMPRECO) : créée en 1973; cap. 720 millions de francs CFA; participation de l'Etat : 30 %; usine d'impression sur tissus.

PLACONGO SA : créée en 1965 sous le nom de Société des Placages du Congo; cap. 2 325 millions de francs CFA; écorçage rotatif de rondins.

Société Congolaise des Bois (SOCOBOIS) : créée en 1964; cap. 400 millions de francs CFA; scieries; entreprise prioritaire.

Société Congolaise des Brasseries Kronenbourg (SCEK) : créée en 1963; cap. 1 450 millions de francs CFA; production et vente de bière, boissons sans alcool, jus de fruits, soda, glace et acide carbonique; entreprise prioritaire.

Société Industrielle et Agricole du Tabac Tropical (SIAT) : créée en 1945; cap. 1 000 millions de francs CFA; manufacture de cigarettes; entreprise prioritaire.

Société Industrielle de Déroulage et de Tranchage (SIDETRA) : créée en 1966; cap. 950 millions de francs CFA; participation de l'Etat : sylviculture, production de bois sciés et de contre-plaqué 35 %, entreprise prioritaire.

Société Italo-Congolaise d'Armement et de Pêche (SICAPE) : créée en 1972; cap. 600 millions de francs CFA; participation de l'Etat : 51 % pêche et traitement du poisson, réfrigération.

Société des Verreries du Congo (SOVERCO) : cap. 500 millions de francs CFA; verrerie.

Unité d'afforestation industrielle du Congo (UAIC) : créée en 1978; plantations d'eucalyptus, fourniture de pâte de bois pour l'exportation et la nouvelle usine de pâte à papier à Pointe-Noire.

Références bibliographiques

- Banque mondiale, Rapport sur le développement mondial, 1986.
- CENAGES, Contrôle d'exécution du Plan quinquennal 1982-1986, Rapport de synthèse sur le secteur économique d'Etat. Brazzaville, mars 1985.
- CIATA, Eléments de politique industrielle à moyen et long terme, Rapport provisoire, mars 1986.
- CNSEE, Comptes de la Nation, diverses livraisons.
- CNSEE, Annuaire statistique, diverses livraisons.
- CRETH-URBANOP, Etudes socio-urbaines, Ministère des travaux publics, Brazzaville, octobre 1981.
- EDIAFRIC, les 500 entreprises d'Afrique noire. La documentation française 4 ème édition, Paris 1984.
- FMI, Etude n° 86/28, 2 septembre 1986.
- Ph. HUGON, Bilan-diagnostic de l'économie congolaise à la veille du premier plan quinquennal. CERED, Université Paris-X, 1983.
- Marchés tropicaux et méditerranéens : Le Congo, Etat pétrolier; espoir et prudence. 2 juillet 1982.
- Ministère de l'industrie et de l'artisanat : Diagnostic de l'industrie congolaise. MIA/GR-1/08.85, Brazzaville, août 1985.
- Ministère du Plan : Plan quinquennal 1982-1986, Brazzaville, 1981.
- Ministère du Plan : Note de conjoncture sur l'économie congolaise, diverses livraisons.
- Ministère du Plan : Rapport d'évaluation du Plan quinquennal : industrie, diverses livraisons.
- PCT, Directives en vue du Plan 1987-1991 dans le secteur industrie, Brazzaville, août 1985.
- Programme des Nations Unies pour le Développement, rapport sur la Coopération pour le Développement en République populaire du Congo, 1985, Brazzaville, août/septembre 1986.
- O. SUDRIE, SMAC : Synthèse macro-économique du Congo, Université Paris-X, juin 1984.

Les pays suivants on fait l'objet d'une étude publiée dans
la "Série d'études sur le développement industriel"

Indonésie	UNIDO/IS.458	1984
Kenya	UNIDO/IS.459	1984
Argentine	UNIDO/IS.460	1984
Paraguay	UNIDO/IS.461	1984
Uruguay	UNIDO/IS.462	1984
Bangladesh	UNIDO/IS.510	1985
Swaziland	UNIDO/IS.516	1985
Zambie	UNIDO/IS.520	1985
Philippines	UNIDO/IS.527	1985
Pakistan	UNIDO/IS.535	1985
Soudan	UNIDO/IS.541	1985
Malaisie	UNIDO/IS.545	1985
Inde	UNIDO/IS.547	1985
Thaïlande	UNIDO/IS.548	1985
Pérou	UNIDO/IS.552	1985
Nigéria	UNIDO/IS.557	1985
Bolivie	UNIDO/IS.564	1985
Chili	UNIDO/IS.579	1985
République populaire de Chine	UNIDO/IS.582	1985
Bahreïn	UNIDO/IS.592	1985
Sri Lanka	UNIDO/IS.613	1986
Cuba	UNIDO/IS.615	1986
Tanzanie	UNIDO/IS.	1986
Egypte	UNIDO/IS.	1986
Mali *	UNIDO/IS.640	1986
Zaire *	UNIDO/IS.64	1986
Etats des îles du Pacifique	UNIDO/IS.64	1986
Côte d'Ivoire *	PPD.6	1986
Arabie saoudite	PPD.7	1986

Les études de développement industriel par pays peuvent être mises à la disposition des Etats Membres, des organisations intergouvernementales et non-gouvernementales, des instituts de recherche, bibliothèques, institutions financières, grandes entreprises des secteurs public et privé et autres. Prière d'adresser toutes observations, questions et suggestions de mise à jour au

Service des études par région et par pays
Organisation des Nations Unies pour le
développement industriel (ONUDI)
Boîte postale 300
A-1400 Vienne (Autriche)

* Existe également en français.